

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. JEAN DE GAULLE

1. **Loi de finances pour 1996 (deuxième partie).** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2).

AGRICULTURE, PÊCHE ET ALIMENTATION, BAPSA

M. Hervé Mariton, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'agriculture.

M. Arnaud Lepercq, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour l'agriculture et l'alimentation.

M. Jean-Louis Leonard, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la pêche.

M. Aimé Kergueris, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour la pêche.

M. Yves Rispat, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le BAPSA.

M. Alain Le Vern, suppléant M. Jean Glavany, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour le BAPSA.

MM. Daniel Soulage,
Aloyse Warhouver,
Philippe Martin,
Rémy Auchédé,
Alain Le Vern,
Alain Moyne-Bressand,
André Bascou,
André Angot,
Patrick Ollier,
Louis Guédon.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Remise des réponses aux questions écrites signalées par les présidents des groupes.** (p. 27).
3. **Ordre du jour.**

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. JEAN DE GAULLE, vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1996 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1996 (n^{os} 2222 et 2270).

AGRICULTURE, PÊCHE ET ALIMENTATION BAPSA

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

La parole est à M. Hervé Mariton, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'agriculture.

M. Hervé Mariton, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'agriculture, mes chers collègues, nous sommes ici aujourd'hui pour examiner le budget de l'agriculture.

Pour l'instant, nous ne sommes pas très nombreux sur ces bancs. Nous le serons probablement plus au cours de l'après-midi si j'en juge par le nombre de questions qui doivent, monsieur le ministre, vous être posées. C'est un élément d'analyse et sans doute de perplexité sur l'intérêt porté au débat agricole. Il y a quelques années, il aurait probablement rassemblé un plus grand nombre de parlementaires ; il aurait peut-être été fixé à une autre date ; il aurait en tout cas duré plus longtemps. Les choses ne se jugent pas uniquement à cette constatation. Il y a cependant, dans ces critères, une alerte sur l'intérêt que la représentation nationale porte au problème agricole.

Nous en sommes à la troisième année d'application de la nouvelle politique agricole commune – politique agricole commune, dont vous avez su obtenir, monsieur le ministre, un certain nombre d'adaptations, comme l'abaissement du taux de jachère, ce dont je vous remercie.

Et nous en sommes à la première année pleine d'application de l'accord du GATT. En l'occurrence, ce sont les difficultés qui dominent assez largement dans un assez grand nombre de secteur d'activités, par exemple l'aviculture en France, et nous ne sommes probablement pas au bout de nos peines.

Le budget que nous examinons est en baisse, mais ce n'est pas parce qu'un budget est en baisse qu'il est mauvais. Sans doute faut-il regretter dans votre budget, monsieur le ministre, trop de rigidité et un peu d'approximation. La comparaison aura le mérite d'être parlante : il y a, en gros, dans l'effort, que vous nous proposez parallélisme entre l'augmentation des crédits consacrés au fonctionnement et la baisse des crédits consacrés aux politiques. A cet égard – faut-il le regretter ou faut-il s'en réjouir ? – l'agriculture n'est pas un secteur atypique dans l'effort budgétaire, mais, compte tenu des débats que les uns et les autres provoquent et de ce qu'on lit parfois, il est particulièrement judicieux de souligner l'opportunité de l'engagement public. A un moment où, comme l'an dernier, on évoque – et on évoquera dans quelques jours encore – une augmentation du revenu agricole, il est important de débattre, ici, de l'opportunité de l'effort de l'Etat, effort justifié par un enjeu important dans un secteur lourd de l'économie nationale. Le budget que vous nous proposez doit alors concilier priorité à l'emploi et réduction des déficits.

J'ordonnerai mon analyse autour de cinq points qui peuvent résumer le rapport que je vous présente, chers collègues, au nom de la commission des finances.

D'abord, je soulignerai combien l'agriculture mérite, en connaissance et en conscience, l'engagement de l'Etat.

Je vous dirai ensuite, monsieur le ministre, en toute amitié, que vos priorités pourraient être mieux affirmées.

Puis, j'insisterai sur le fait que la gestion courante ne dispense pas de rechercher progrès et adaptation.

Je démontrerai que, dans ce budget comme dans d'autres, il ne devrait pas y avoir de tabou ; deux ou trois questions méritent d'être soulevées.

Enfin, j'indiquerai que la réponse de l'Etat aux enjeux de la modernisation de l'agriculture est, sur quelques points que vous connaissez bien et que vous avez souvent soulignés, encore à venir.

Premièrement, l'agriculture mérite l'engagement de l'Etat. Au fond, tel est bien l'objet même de la discussion d'un projet de loi de finances. Le budget, c'est le consentement de l'impôt – nous l'avons fait dans la première partie et sans doute y reviendrons-nous aujourd'hui sur un ou deux points –, c'est aussi l'analyse de l'opportunité de la dépense.

S'agissant de l'agriculture, il ne faut pas croire que les choses soient acquises pour toujours au risque de se heurter à des divergences entre des habitudes financières et une réalité démographique, à des divergences entre la revendication souvent justifiée d'une profession et les chiffres de l'évolution du revenu, à des divergences entre les différents chiffrages que l'on peut connaître de la dépense publique en agriculture. Il est dès lors important

de connaître la réalité de l'engagement de l'Etat, et ceux qui craindraient que, sur tel ou tel budget, en particulier celui de l'agriculture, il n'y ait danger à ce que les chiffres soient affichés, connus, consentis par tous se tromperaient de raisonnement et mettraient en péril le consentement des Français et, pour ce qui nous concerne, de l'Assemblée à l'effort de l'Etat pour l'agriculture.

Il y a, dans le projet de budget que vous nous présentez, une meilleure connaissance des financements publics pour l'agriculture et nous devons, monsieur le ministre, vous en remercier. Toutefois – de nombreux observateurs le soulignent – les totalisations faites pour évaluer l'effort public restent assez contestables. Les raisonnements sont connus, mais doivent être rappelés. Les dépenses d'enseignement agricole sont-elles réellement un effort public pour l'agriculture ? Pas complètement ; je reviendrai sur ce point. Les solidarités au budget annexe des prestations sociales agricoles sont-elles une aide, un concours à l'activité agricole ? De manière très partielle sûrement ; en tout cas, la totalisation complète est contestable.

Nous arrivons ainsi à un total de concours publics de 159 milliards de francs, soit – si l'on veut vraiment dénicher une augmentation et on y arrive avec ce chiffre – une augmentation de 2 p. 100.

Rappelons enfin, pour l'information de chacun, que la contribution de l'Europe au financement de l'agriculture dans notre pays est de 61 milliards, que la France verse, pour ce qui la concerne, 49 milliards. Au fond, il y a probablement là une raison, pour l'agriculture et pour les agriculteurs, d'être assez favorables à l'idée européenne. Puisque je parle – et je n'y reviendrai pas – de l'apport de l'Europe à l'agriculture, regrettons, monsieur le ministre, pour une part qui concerne le fonctionnement européen, mais aussi pour une part qui concerne nos administrations, la vôtre ou celle de certains de vos collègues, de nombreuses lenteurs de procédure et certaines difficultés dans le respect des obligations communautaires, qui, probablement, ne sont pas appelées à s'arranger dans les années à venir et sur lesquelles les uns et les autres devront être plus vigilants.

Les chiffres du budget de l'Etat pour votre ministère, chacun les connaît : hors pêche, 35,4 milliards, soit une baisse de 8 p. 100 ; hors BAPSA, 28,4 milliards, soit une baisse de 1,8 p. 100 ; hors rémunérations et enseignement, 17,5 milliards, soit une baisse de 6 p. 100.

Ces chiffres, dans leur ampleur et dans leur rigueur, montrent – c'est ce que je vais essayer de justifier du point de vue de la commission des finances – que l'agriculture n'est assurément pas une danseuse de la République, mais un secteur fort de l'économie, un enjeu pour l'emploi et que cette dépense, aux conditions que nous poserons, monsieur le ministre, est justifiée.

Deuxièmement, pour justifiée que soit la dépense, encore faut-il que vos priorités soient mieux affirmées. Vaste sujet !

Vos ambitions sont claires. Qu'en est-il des réalités ? Les réalités d'aujourd'hui seront peut-être améliorées avec la signature de la charte à l'installation, avec le déroulement de la conférence annuelle agricole, mais consentez, monsieur le ministre, puisque ce débat a lieu avant ces temps forts de la vie agricole de la fin de l'année, que nous consacrons aujourd'hui notre débat à ce que nous lisons dans ce budget ; ce sont les seules informations que nous puissions croire pour l'instant.

Au titre de l'installation, la dotation aux jeunes agriculteurs enregistre un progrès de 11,5 p. 100. Vous savez bien que cet effort est surtout la traduction mécanique de

l'évolution des conditions de versement de la DJA. Il ne constitue guère une anticipation sur le nombre de nouvelles installations que vous fixez, avec ambition – c'est bien – à un taux élevé. Votre objectif est-il réaliste ? Je le souhaite. Est-il dans les « tuyaux », par exemple, de l'enseignement agricole ? Probablement pas. Dès lors vos chiffres sont-ils pessimistes ? Je souhaite que non. Il faut en tout cas que vous nous proposiez une synthèse car nous partageons volontiers votre ambition sur l'installation, faudrait-il encore que l'acte budgétaire la confirme.

Vous signerez avec les partenaires agricoles, lundi prochain, une charte de l'installation. C'est un acte opportun, mais avez-vous les moyens des ambitions de cette charte ? Par exemple, où sera trouvé le financement du fonds de développement d'initiative locale ? Même question sur les autres actions de la charte.

La recherche de la valeur ajoutée ?

La politique de la qualité ?

Dix emplois supplémentaires à l'INAO ? Est-ce suffisant ?

La politique de l'aval ?

Les crédits de politique industrielle, fixés à 195 millions, sont en baisse de 10,5 p. 100, au point que le président de la commission des finances se demandait si, à ce niveau de modestie, ils avaient encore un sens.

Dans le domaine de l'agroalimentaire, je suis allé, en tant que rapporteur spécial, voir les responsables de l'association nationale des industries agroalimentaires. Il semble que la difficulté de relation entre le budget de l'agriculture et l'industrie agroalimentaire soit telle que les responsables de l'ANIA se demandaient pourquoi, d'ailleurs, j'avais l'idée d'aller les voir !

Autre priorité que vous affichez et que nous partageons volontiers : l'utilisation équilibrée de l'espace. Le fonds de gestion de l'espace rural, après un délai de mise en route, aujourd'hui marche bien. Toutefois, une dotation de 400 millions n'est probablement pas suffisante et nous partageons l'analyse de ceux qui souhaitent une ressource stable. Le fonds de gestion de l'espace rural est important non seulement pour les actions qu'il finance, mais aussi parce qu'il consacre, de manière politique, l'agriculture comme une matrice du développement rural.

Autre sujet délicat : la mise aux normes des bâtiments d'élevage. Les chiffres sont ridicules. Au regard du contrat de plan 1994-1998, en autorisations de programme, on a fait en deux ans ce qui aurait dû être réalisé en une année. Au 1^{er} septembre 1995, sur 4 000 élevages bretons qui s'étaient engagés dans la procédure, 91 seulement ont reçu les aides. Les crédits proposés ne sont pas, dans le budget pour 1996, à la hauteur de l'enjeu : plus 5 p. 100 en autorisations de programme, moins de 3 p. 100 de progrès en crédits de paiement. Si l'on ajoute la confusion, d'un point de vue budgétaire, des crédits avec ceux consacrés aux bâtiments d'élevage en montagne, on peut penser que, d'une part, les actions de mise aux normes des bâtiments d'élevage ne seront pas à la hauteur de l'enjeu et, d'autre part, que l'effort pour les bâtiments d'élevage en montagne ne sera pas respecté. Une observation a d'ailleurs été proposée par notre commission pour conforter les crédits de mise aux normes des bâtiments d'élevage.

La forêt ? Monsieur le ministre, nous aimerions que le Gouvernement ait un discours « forêt » plus fort. Nous en reparlerons à l'occasion de la discussion de l'article 60. Vous proposez une modification de la contribution des collectivités locales aux frais d'entretien des forêts ; votre proposition est sûrement excessive.

Troisièmement, la gestion courante ne dispense pas de rechercher progrès et adaptation.

Le fonctionnement du fonds des calamités est-il acceptable ? Ne vaut-il pas mieux aller – c'est votre sentiment, et il faudra le faire – vers un dispositif fiscal ?

Les crédits de compensation des handicaps naturels : comment y intégrerez-vous les mesures de compensation au profit de l'élevage ?

Quatrièmement, il ne devrait pas y avoir, en agriculture, comme dans d'autres domaines, de tabous. Quelques questions.

A propos du fonctionnement du ministère, on pourrait avec facilité évoquer la loi de Parkinson, sociologue et humoriste britannique comparant les effectifs de l'Amirauté et le tonnage de la flotte britannique. Vous pourrez nous expliquer que les procédures agricoles sont de plus en plus complexes et qu'il est donc justifié de maintenir un armement fort de l'administration de l'agriculture. Méfiez-vous des limites de ce raisonnement ! Je le rappelle, il y a parallélisme entre la réduction de vos actions et l'augmentation de votre fonctionnement. Nous demandons un effort globalement supplémentaire et un effort au profit de la déconcentration. La commission a adopté sur ce sujet un amendement qui va dans le sens de la circulaire du 26 juillet dans laquelle le Premier ministre vous demandait de porter l'effort sur le fonctionnement des administrations et d'encourager l'effort de déconcentration.

Toujours dans l'ordre des tabous, quelle est la vocation de l'enseignement agricole ? Chacun reconnaît – mais il faut le répéter – la grande qualité de l'enseignement agricole. Elle fait son succès, mais aussi, paradoxalement, sa limite. Vous avez consacré un effort budgétaire pour l'enseignement public, pour l'enseignement privé ; c'est bien. Un problème subsiste pour les maisons familiales rurales ; je souhaite que vous nous répondiez sur ce point. N'y a-t-il pas aujourd'hui une trop grande banalisation de cet enseignement ?

Le ministère doit-il laisser faire ? N'a-t-on pas aujourd'hui consenti un effort trop important à des jeunes qui suivent un cycle d'enseignement agricole de manière indifférente parce qu'on les y laisse aller alors qu'ils n'ont pas nécessairement une vocation pour les métiers de l'agriculture, même pris au sens large ? Il y a péril pour votre budget, pour vos finances, mais aussi pour la mission même de l'enseignement agricole. Vous devez être plus sévère et arrêter la vocation spécifique de l'enseignement agricole.

Autre tabou sur lequel je ne m'attarderai pas trop, ayant l'intention, en tant que rapporteur spécial, de m'y intéresser dans les semaines qui viennent : le fonctionnement du service des haras. Il s'agit certes d'une grande institution de l'Empire puis de la République, mais il semble qu'il ne remplisse guère sa mission, et qu'il ne soit pas le seul à la remplir. En faire un établissement public, est-ce la meilleure formule ? Elle diminuera certainement la capacité de contrôle du Parlement. Au moment où on en transformerait le statut, il serait d'abord essentiel de mettre à plat ses conditions de fonctionnement.

Créera-t-on des sociétés d'aménagement rural ? Répondent-elles à un objectif d'aménagement du territoire ? Peut-être, mais sûrement pas de manière rationnelle, équilibrée et efficace. La défense de ces sociétés me paraît même avoir été assez faible, ces derniers jours.

Cinquièmement, il me semble que la réponse de l'Etat aux enjeux de la modernisation est encore à venir.

Le dispositif que le Gouvernement nous propose pour la C 35, la contribution sociale de solidarité des sociétés n'est ni opportun ni raisonnable, en particulier par le développement des prélèvements en cascade. Cela ne nous dispense pas pour autant d'avoir un débat sur les conditions de fiscalité des coopératives et sur leur intégration dans l'économie agricole. On invoque des préoccupations et des vertus d'aménagement du territoire, faut-il encore qu'elles soient démontrées dans tous les cas ; tel n'est pas toujours le cas, il faut donc un débat.

A propos des transmissions, vous savez sûrement que les donations en pleine propriété qui sont visées par l'article de la loi de finances ne concernent que 5 p. 100 des transmissions en agriculture. Autant le dire clairement, le dispositif proposé pour la transmission dans ce budget est tout à fait inopérant dans le domaine agricole. Il faudra – peut-être le proposerez-vous lors de la conférence annuelle – revenir sur la distinction entre revenus du capital et revenus du travail et tenir compte des variations dues aux aléas climatiques ou à la maladie, ou encore aux fluctuations monétaires – il importe de remédier aux difficultés financières qui en résultent – dans les secteurs qui les subissent le plus, fruits et légumes, entre autres. Sans doute faut-il attendre la conférence annuelle agricole ; en tout cas la discussion d'aujourd'hui se trouve un peu brimée sur ce point.

Vous êtes attaché, et c'est bien, à la place de l'agriculture dans le débat sur la réforme de l'ordonnance de 1986 relative aux relations entre fournisseurs et distributeurs. C'est sûrement un élément essentiel de modernisation.

En conclusion, monsieur le ministre, vous nous présentez aujourd'hui un budget qui va dans le bon sens. Mais voilà bientôt six mois que vous avez en charge ce département. Alors, libérez-vous, libérez votre administration de son inertie. Soulignez votre ambition pour l'agriculture, comme étant l'un des secteurs les plus efficaces de l'économie française. Vous regardez dans la bonne direction ; alors, maintenant, au travail ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Arnaud Lepercq, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'agriculture et l'alimentation.

M. Arnaud Lepercq, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, rapporteur à nouveau, cette année, du projet de budget de l'agriculture au nom de la commission de la production et des échanges, j'observe avec satisfaction qu'en 1995 aussi, les aides directes aux revenus prévues dans le cadre de la politique agricole commune réformée auront été versées à nos agriculteurs dès le 16 octobre, premier jour autorisé par la réglementation communautaire. Je veux, monsieur le ministre, au nom de tous mes collègues, vous en féliciter et vous en remercier.

Soyez remercié aussi pour les progrès obtenus dans la diminution des surfaces en jachère. Mais ne devrions-nous pas nous pencher à nouveau sur ce sujet ? Car la vocation exportatrice de l'Europe peut-elle vraiment s'inscrire dans de telles contraintes malthusiennes ?

Le contexte global dans lequel s'inscrit le projet de budget est complexe et difficile, car, à la nécessité urgente de réaliser des économies et de parvenir à une véritable maîtrise de la dépense publique, s'ajoute une situation générale de l'agriculture trop marquée encore du sceau de la contrainte et de l'incertitude. L'action de notre gouver-

nement est là, cependant, pour réduire précisément cette incertitude : la loi de modernisation de l'agriculture du 1^{er} février 1995, dont il faut porter l'initiative au crédit du gouvernement précédent, a donné un cadre renforcé à notre politique agricole et apporté de précieuses innovations : allègement des charges fiscales pour les jeunes s'installant en agriculture, renforcement de la cohérence des instruments nationaux et locaux de la politique agricole, cumul rendu possible d'une pension de réversion avec des droits propres à pension pour le conjoint survivant de l'exploitant, et encouragement à la forme sociétaire en agriculture. Aujourd'hui, ces mesures apparaissent tellement naturelles que nous avons déjà oublié qu'il a fallu les adopter !

Vous avez su, monsieur le ministre, donner à notre secteur agricole et agro-alimentaire des perspectives renouvelées en étendant votre domaine de réflexion et d'action à l'alimentation, dernier maillon de la filière, en prévoyant un développement ambitieux de l'installation et en relançant, en symbiose avec le Président de la République et le Premier ministre, la conférence annuelle agricole.

Je l'ai dit, le nouveau budget s'inscrit dans un contexte global de rigueur. Le verre est-il à moitié plein ou à moitié vide ? Nous, nous préférons voir le bon côté. Ce budget de l'agriculture porte néanmoins la marque de cette rigueur, avec une diminution de 8,2 p. 100 des crédits – 1,6 p. 100 si l'on exclut la subvention au BAPSA. Un grand nombre d'actions budgétaires, dont les dotations s'inscrivaient en hausse dans le budget de 1995, accusent ainsi un mouvement à la baisse pour cette année.

Mais il est vrai, et vous avez eu raison d'insister sur ce point, monsieur le ministre, que si l'on prend en compte les crédits accordés au secteur agricole et agro-alimentaire par les ministères du travail, de l'intérieur, de la recherche, de l'aménagement du territoire et les apports de l'Union européenne, l'on observe en réalité un accroissement de 2 p. 100 de l'ensemble des crédits publics alloués à l'agriculture.

La commission de la production et des échanges s'est penchée sur les dotations prévues pour 1996 et elle a distingué trois grands types d'actions : celles qui, correspondant à des priorités de la politique agricole, connaissent un mouvement de hausse, celles qui bénéficient, elles aussi, d'une augmentation ou de la reconduction de leurs crédits et, enfin, celles qui enregistrent une diminution, qui apparaît logique lorsqu'elle correspond à des programmes en voie d'achèvement mais peut être considérée, je l'exposerai tout à l'heure, comme contestable dans d'autres cas.

Un certain nombre d'actions, dis-je, enregistrent un mouvement de hausse : considérées comme prioritaires par le Gouvernement, elles sont les plus susceptibles d'influencer la compétitivité à terme de notre agriculture.

Au premier rang d'entre elles figure, bien évidemment, l'installation des jeunes : augmentation de 11 p. 100 de la dotation aux jeunes agriculteurs et multiplication par trois des bourses à l'installation. L'effort est réel. Nous observons, par ailleurs, avec grand intérêt, votre intention affirmée d'accroître de 50 p. 100 le nombre des installations aidées à compter de 1996, et nous espérons que la prochaine charte nationale de l'installation y consacra quelques initiatives importantes. N'ayons garde d'oublier toutefois, les uns et les autres, que l'installation en agriculture est influencée, autant que par les crédits alloués, par les jugements portés sur l'avenir et la viabilité du secteur agricole, tout particulièrement dans le domaine de l'élevage.

Les dotations de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles connaissent, elles aussi, un mouvement de hausse substantielle de 7 p. 100. Venant après les augmentations de crédits importantes de 1994 et 1995, cet accroissement, qui rendra possible la création de cent soixante postes, permettra surtout de prendre en compte l'afflux des élèves dans l'enseignement agricole, qui offre, c'est vrai, des perspectives réelles d'insertion professionnelle à terme, ce qui est extrêmement positif.

La recherche agricole ensuite apparaît comme une priorité, les subventions versées à l'INRA, Institut national de la recherche agronomique, au CEMAGREF, Centre national du machinisme agricole, du génie rural et des eaux et forêts, et au CNEVA, Centre national d'études vétérinaires et alimentaires, étant en hausse sensible.

Enfin, les moyens alloués à la politique de la qualité, dont on mesure aujourd'hui de plus en plus l'importance dans un contexte très concurrentiel et à vocation exportatrice, notamment la lutte contre les maladies des animaux et la protection des végétaux, sont substantiellement revalorisés, cependant que sont créés dix postes à l'INAO, Institut national des appellations d'origine et vingt-cinq postes de titulaires dans le corps des inspecteurs vétérinaires.

Un autre groupe d'actions connaît soit un accroissement, soit une simple reconduction de crédits. Je citerai en premier lieu les mesures dites agri-environnementales mises en œuvre en partenariat avec les instances de l'Union européenne et les collectivités locales ; témoignages d'une agriculture que la PAC réformée a voulu plus extensive et plus soucieuse du respect de l'espace naturel, leurs dotations sont en augmentation de 2,4 p. 100.

De la même façon, les crédits prévus pour la prime à la vache allaitante sont réévalués de 20,7 p. 100, la part nationale de cette prime étant maintenue au plafond, alors même que la part communautaire a été augmentée en 1995. Cette évolution est intéressante pour la France, qui détient, je veux le rappeler, près de la moitié du troupeau allaitant de l'Union européenne. Ces productions représentent pour nous un élément très important pour l'aménagement du territoire par la fixation d'une population agricole importante dans nombre de nos régions.

D'autres actions voient leurs crédits reconduits. Il en va ainsi tout d'abord pour les dotations de la prime à l'herbe. Celle-ci, qui vise aussi à encourager une extensification de l'élevage, restera fixée pour la nouvelle campagne à 300 francs par hectare. C'est une technique essentielle pour nos éleveurs, qui concerne près de cinq millions d'hectares et s'applique prioritairement dans les zones de montagne et les zones défavorisées, zones qui bénéficieront précisément en 1996 des mêmes crédits qu'en 1995, soit 1,6 milliard de francs. Je veux souligner l'importance des procédures d'indemnités spéciales, notamment de l'indemnité spéciale de montagne, pour nos régions de montagne et nos régions défavorisées, qui représentent, je le rappelle, environ la moitié du territoire national.

D'autres actions voient leurs crédits reconduits, alors que les chiffres mentionnés dans le « bleu » budgétaire les font apparaître en diminution. Il s'agit d'abord des crédits des offices d'intervention, dont la diminution d'un peu plus de 3 p. 100 est due en partie à la réduction des aides à la cessation d'activité laitière, ce programme arrivant à son terme. Il s'agit aussi des actions en faveur des agriculteurs en difficultés, pour lesquels la baisse des crédits observée est due à l'achèvement du programme

d'aide au revenu agricole, prévu initialement pour une période de cinq années, au bénéfice des éleveurs bovins mais qui a été élargi aux éleveurs ovins.

Je tiens à souligner le rôle essentiel que sont susceptibles de jouer les offices agricoles ainsi que cette procédure « agriculteurs en difficulté » pour la stabilité de certains marchés en crise et, tout particulièrement, celui des fruits et légumes.

Je poursuivrai mon intervention par une brève présentation des dotations budgétaires en baisse. La diminution des crédits apparaît logique lorsqu'elle correspond à des programmes en voie d'achèvement. Ainsi en va-t-il des indemnités viagères de départ, dont les moyens budgétaires décroissent du fait de la réduction du nombre de bénéficiaires. Elle est logique aussi lorsqu'elle correspond à la bonification d'intérêts pour des prêts consentis dans le passé dans un contexte financier différent. Cette diminution semble logique encore pour les crédits du régime de préretraite agricole, du fait de l'accroissement du nombre d'exploitants partant à la retraite.

Mais la baisse des crédits apparaît beaucoup plus problématique et contestable lorsqu'elle s'applique au fonds de gestion de l'espace rural alors même que l'existence de ce fonds suscite de réelles attentes dans l'ensemble du monde rural et que sa mise en place n'a commencé qu'en 1995. Les crédits correspondants ne s'élevaient qu'à 500 millions de francs en 1995 tandis qu'un montant d'un milliard avait été initialement envisagé par votre prédécesseur. Ils ont été ensuite réduits dans le collectif budgétaire adopté au début de cet été. Ils diminuent enfin en 1996 de 20 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale pour 1995.

Tout aussi critiquable nous apparaît la baisse du soutien aux industries agro-alimentaires, qui constituent pourtant le fer de lance de notre agriculture, en particulier à l'exportation. Cette évolution, qui contraste avec celle de 1995 où les dotations correspondantes avaient connu une légère hausse, est préoccupante pour les industries agro-alimentaires confrontées, du fait de la réforme de la politique agricole commune et des accords du GATT, à la nécessité d'importants efforts de restructuration.

Je parlerai enfin de la politique de la forêt. Une importante réforme du mode de contribution des collectivités publiques aux frais de gestion de leurs forêts, gérées par l'Office national des forêts, est contenue dans l'article 60 du projet de loi de finances, dont l'examen est rattaché à celui des crédits de l'agriculture. La commission de la production et des échanges a adopté sur ce point deux amendements qui vous seront soumis tout à l'heure, amendements qui acceptent le principe d'une réforme mais prévoient un taux d'effort moindre pour nos collectivités.

Je voudrais terminer cette intervention en rappelant l'urgence de deux problèmes :

La hausse de 11,5 p. 100 du revenu agricole moyen annoncée pour 1994 ne doit aucunement faire oublier les difficultés rencontrées par certains secteurs d'activité, et tout particulièrement par nos éleveurs.

Nos producteurs de fruits et légumes sont aux prises actuellement avec de redoutables problèmes. Ayant des coûts de production structurellement plus élevés que leurs concurrents du sud de l'Europe, nos producteurs souffrent, comme nos éleveurs, des effets des dévaluations compétitives pratiquées au cours des dernières années par

l'Espagne et l'Italie, à la suite d'autres pays européens. Pour eux, comme pour nos éleveurs, un effort particulier est indispensable.

Je voudrais vous faire part également d'un souhait qui a été exprimé par M. François-Michel Gonnnot, président de la commission de la production et des échanges, souhait que je partage, que soient abondés les crédits de mise aux normes de bâtiments d'élevage, de façon à lutter efficacement contre les pollutions diffuses et à réduire le retard déjà accumulé en la matière par rapport au programme pluriannuel retenu.

Pour 1996, les priorités de la politique agricole lui paraissant sauvegardées, la commission de la production et des échanges a donné un avis favorable à l'adoption des crédits de l'agriculture pour 1996. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Léonard, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la pêche.

M. Jean-Louis Léonard, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, les crédits de la pêche ne représentent que deux lignes dans votre budget. C'est peu, bien sûr, mais cela ne signifie pas pour autant que les Français ne s'intéressent pas à ce secteur. Il n'y a qu'à se rappeler les événements de Rennes, il y a deux ans, pour comprendre que la pêche est, au même titre que l'agriculture, une des activités traditionnelles des Français. Le regroupement au sein d'un même ministère de la pêche et de l'agriculture, après avoir posé quelques questions et parfois suscité quelques vives discussions, est désormais considéré comme une excellente chose, car il répond avant tout à un souci de cohérence. D'ailleurs, la profession, après s'être émue de ne plus avoir son ministère, voit aujourd'hui dans ce rapprochement un avantage : il est plus facile de discuter au niveau européen de la pêche en même temps que de l'agriculture, que de la pêche seule. Cela n'apparaît donc plus comme une brimade.

Les crédits qui nous sont proposés aujourd'hui sont en augmentation d'environ 30 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale de 1995. C'est une excellente chose. Ainsi, le projet de budget que vous nous présentez aujourd'hui traduit fidèlement la volonté du Gouvernement de poursuivre une véritable mutation de la filière, entamée dès 1993-1994.

Cet effort est impératif. En effet, même s'il n'a pas connu cette année de véritable crise, le secteur de la pêche reste dans une position extrêmement fragile tant d'un point de vue économique que financier. Cette situation résulte de la conjonction de plusieurs handicaps.

D'abord, l'éloignement des zones de pêche, lié essentiellement à la raréfaction de la ressource : comme il n'y a plus de poissons, malheureusement, sur nos côtes, nos pêcheurs doivent aller dans le canal Saint-Georges, en mer d'Irlande, voire du côté de Terre-Neuve.

Ensuite, un très fort surendettement, conséquence d'un manque de lucidité dans les années 1985-1988 qui a poussé à la fois les banques, les organismes financiers et les producteurs à développer considérablement la flotte de pêche.

Dernier handicap : les circuits de commercialisation doivent impérativement – j'insisterai tout particulièrement sur ce point – être modernisés si nous voulons que notre pays dispose d'une véritable puissance commerciale afin d'écouler son poisson et de faire face à la concurrence étrangère.

Autrefois, ces facteurs étaient compensés par une relative bonne tenue des cours. Il s'agissait alors d'un problème franco-français ; ce n'est plus du tout le cas aujourd'hui. La baisse des prix du poisson débarqué, directement liée à la concurrence étrangère – notamment du poisson venant de pays hors CEE –, est pénalisante et doit être considérée comme un élément permanent. Il est donc nécessaire d'agir sur les structures de façon à permettre à l'ensemble des professionnels de s'adapter au nouveau marché.

Une telle démarche doit s'inscrire tant dans le cadre communautaire qu'au niveau national.

La politique commune de la pêche vise trois objectifs, que je tiens à rappeler brièvement.

En premier lieu, la conservation et la gestion de la ressource passent par la régulation de l'effort de pêche. Pour que cet objectif soit compris, il est essentiel que les moyens mis en œuvre tiennent compte des spécificités et des contraintes des professionnels, et s'appuient sur des évaluations techniques et scientifiques incontestables. Pour qu'il soit accepté, il faut aussi que les pêcheurs aient l'assurance que les règles qu'il implique seront respectées de la même manière dans notre pays et dans les autres, ce qui suppose un contrôle effectif de la loyauté des pratiques de concurrence. A cet égard, je pense, monsieur le ministre, que vous nous apporterez des précisions sur le nouveau règlement relatif au contrôle des efforts de pêche qui a été adopté le 26 octobre dernier par le Conseil des ministres de l'Union européenne, auquel vous appartenez, sachant qu'à ce jour nombre de résolutions communes n'ont jamais été suivies d'effet, à commencer par celle du traité de Londres de 1947.

La restructuration de la flotte, la modernisation des infrastructures terrestres ainsi que le développement de l'aquaculture et la recherche de nouvelles ressources constituent le deuxième objectif. Dans ce cadre, on notera également qu'une stratégie visant à améliorer la qualité des produits a été mise en place. Je m'en réjouis, mais il conviendra de prendre en compte les cas très particuliers d'infrastructures décidées en 1988 – époque faste de la pêche où tout le monde pensait qu'on allait inonder le marché de poissons français –, infrastructures qui ont coûté fort cher et qui, aujourd'hui, s'avèrent peu rentables ou qui sont à restructurer. Je pense là à un port qui m'est cher, celui de La Rochelle.

L'organisation commune des marchés, enfin, prévoit des mécanismes régulateurs de soutien des prix ainsi qu'un système de protection communautaire afin de permettre le développement rationnel des activités de pêche. Ces actions sont menées en relation avec les organisations de producteurs, dont les moyens ont été renforcés.

Sur le plan national, des mesures spécifiques accompagnent ces actions afin de redresser la situation des entreprises et de renforcer la compétitivité de la filière.

La dotation destinée au paiement des primes d'arrêt définitif, à l'aide au désendettement des navires et à l'allongement de la durée des prêts bonifiés augmente d'un tiers par rapport à la précédente loi de finances initiale et s'établit à 22 millions de francs. Ces mesures, qui sont cofinancées avec les régions, sont essentielles pour restaurer la situation financière des entreprises de pêche.

Cette même dotation a fait l'objet d'un abondement exceptionnel de 75 millions de francs par la loi de finances rectificative de cet été afin de permettre la mise en place du comité interministériel de restructuration de la pêche artisanale.

Celui-ci, qui doit statuer d'ici à la fin de l'année sur la situation de 650 entreprises en difficulté, peut proposer des mesures d'allongement des prêts en cours, mais aussi préconiser un apurement du passif en vue de la liquidation des armements non viables. Cette dernière solution est sans doute nécessaire dans un certain nombre de cas. Il est cependant souhaitable, pour l'avenir, de tenter d'éviter d'en arriver à cette extrémité, car, à ce train, nous n'aurons plus de flottes de pêche dans les cinq ans qui viennent. A cet égard, les conclusions du rapport que vous ont remis M. Basset et M. Pory ouvrent des pistes quant à la rénovation des méthodes de gestion et du statut des entreprises de pêche.

Par ailleurs, les moyens du fonds d'intervention et d'organisation des produits de la pêche, le FIOM, sont à nouveau renforcés, la subvention de l'Etat passant de 90 millions de francs en loi de finances initiale pour 1995 à 125 millions de francs dans ce projet de budget. Je m'en réjouis !

Ces crédits sont en premier lieu destinés à la poursuite des actions de modernisation de la filière et à la mise en œuvre d'une politique de promotion et de qualité. L'amélioration de la connaissance anticipée des apports et la mise en réseau des opérateurs sont particulièrement nécessaires pour corriger les effets pénalisants d'une offre extrêmement dispersée. Le renforcement du mareyage se traduit par la poursuite de la mise aux normes des ateliers et par un soutien aux projets de développement, grâce à la constitution d'un fonds de structuration. La valorisation de la production est également essentielle pour promouvoir les produits français sur le plan commercial.

Enfin, les mesures sociales financées par la loi de finances rectificative, c'est-à-dire l'allongement de la durée de l'indemnisation chômage-intempéries et la prise en compte du risque avaries techniques, seront pérennisées.

S'agissant de l'avenir, vous avez évoqué la possibilité de transformer le FIOM en un office des produits de la mer fonctionnant sur le modèle des offices agricoles. Je m'en réjouis, à condition qu'il ne s'agisse pas uniquement d'un changement de nom mais bien d'une véritable restructuration de ce fonds, avec des mesures précises allant dans le sens de la restructuration de la filière que vous avez vous-même souhaitée.

J'en viens aux crédits d'investissements.

Les investissements à terre, que j'ai évoqués à propos de la modernisation du mareyage, bénéficient de dotations en progression de 5 p. 100 en autorisations de programme et de 40 p. 100 en crédits de paiement. L'effort reste donc bien soutenu, et nous vous en remercions.

A l'inverse, les dotations destinées au renouvellement de la flotte de pêche sont en diminution. Cette évolution est évidemment directement liée à la flotte elle-même et au ralentissement des investissements depuis 1992. Il est clair cependant qu'il ne suffit pas de ralentir les investissements pour régler un problème. Les bateaux vieillissent. Il ne s'agit pas de descendre en dessous de la masse critique de la flotte de pêche.

La pêche joue un rôle essentiel en matière d'emplois et d'aménagement du territoire dans les zones littorales. Il est impératif que tous les efforts soient consentis pour stopper son déclin, tant sur le plan économique et social que sur le plan financier.

La future loi d'orientation que vous nous avez annoncée devra intégrer tous les aspects du problème, qu'il s'agisse de la réforme des structures ou de la poursuite de l'effort en matière d'allègement des charges sociales, fiscales et financières.

Votre budget, monsieur le ministre, propose des moyens propres à préparer la nécessaire mutation de la pêche. C'est pourquoi la commission des finances invitera l'Assemblée nationale à adopter ces crédits et lui proposera par là même de continuer à manger du poisson français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Aimé Kergueris, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour la pêche.

M. Aimé Kergueris, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget de la pêche connaîtra cette année une évolution sensible à la hausse. Dans la conjoncture actuelle, il est important de le signaler.

De nombreux Français auront sans doute insuffisamment mesuré le grand désarroi éprouvé par les professionnels de la pêche au cours des dernières années. A des données d'ordre structurel, pour l'essentiel la diminution de la ressource exploitable, s'est ajoutée en effet, en 1993 et 1994, une grave crise des marchés, entraînant une chute des prix et des revenus du secteur probablement sans précédent.

Les instances communautaires et, plus encore, le Gouvernement français ont su répondre à cette situation de marasme, prenant des mesures d'urgence, développant aussi des programmes de modernisation de l'ensemble de la filière.

Aujourd'hui, la crise très forte que nous avons connue au début de 1994 semble avoir perdu un peu de son acuité. Nous le devons largement à l'action du Gouvernement, qui aura mis en place, au cours de cette année 1995, un important plan de restructuration financière de la pêche artisanale et fait adopter un collectif ambitieux au début de cet été.

Le projet de budget de la pêche maritime pour 1996 témoigne de la pérennisation de cet effort vigoureux.

Je voudrais donc vous présenter l'évolution des dotations de la pêche maritime pour cette nouvelle année, mais, auparavant, je rappellerai les grandes données de la crise qu'a connue l'Europe dans le secteur de la pêche maritime. Je rappellerai aussi très brièvement quelques-unes des particularités de la pêche française.

Le secteur de la pêche maritime a vécu au cours des dernières années en Europe une situation de crise grave, qui a plus particulièrement affecté les poissons blancs à forte valeur ajoutée.

Cette crise, nous le savons tous, a des causes multiples, complexes, d'ordre structurel aussi bien que conjoncturel.

Au premier rang d'entre elles, il faut évidemment mentionner la raréfaction des disponibilités en poissons, qui a entraîné une contraction continue des activités de la flotte européenne. La diminution de la ressource a ainsi imposé la conduite de programmes communautaires pluriannuels de réduction des efforts de pêche et de capacités, dont nous continuons à subir les effets.

A cette réduction des ressources disponibles, sorte d'arrière-plan de la crise, il faut évidemment ajouter les tendances lourdes du commerce international, qui vont vers un abaissement général des protections tarifaires et un démantèlement progressif des obstacles aux échanges. Deux tiers des importations communautaires s'effectuent ainsi aujourd'hui sous couvert d'un régime dérogatoire, celui-ci résultant notamment de l'application de la Convention de Lomé ou du système des préférences

généralisées. Autre facteur de la crise qui ne doit pas être sous-estimé : la baisse des prix des viandes blanches, accentuée par la réforme de la politique agricole commune qui a donné à ces viandes un avantage concurrentiel important par rapport aux produits de la mer.

La crise de la pêche a aussi des causes plus conjoncturelles : l'on pense naturellement à la récession qu'a connue l'Europe depuis 1991, qui a affecté tout particulièrement les produits alimentaires, aux fluctuations monétaires survenues récemment en Europe, qui auront privilégié les pays à « monnaie faible », aux débarquements intempestifs de poissons d'Europe du Nord, et notamment de cabillaud, sur le marché communautaire.

Notre pays, nous le savons bien, a ressenti profondément les effets de cette crise, du fait qu'il présente lui-même un certain nombre de fragilités économiques : une offre trop dispersée, orientée prioritairement sur un marché en déclin, celui du frais, et sur l'exportation à destination de pays ayant dévalué leur monnaie, l'Espagne et l'Italie. Nos fragilités sont aussi financières : nous connaissons tous le poids de l'endettement de nombre de nos producteurs, contraints d'acquitter d'importantes charges d'amortissement pour les navires de pêche qu'ils ont modernisés ou construits au cours des dernières années.

Les autorités communautaires et le Gouvernement français ont pris diverses mesures visant à répondre à l'urgence, mais aussi à promouvoir la modernisation de l'ensemble de la filière pêche. J'énumère ces différentes mesures dans mon rapport et me bornerai à citer péle-mêle la fixation au plus fort de la crise de prix minima pour les espèces les plus menacées, la mise en place dans le cadre du programme communautaire pluriannuel PESCAs d'actions à hauteur de 28 millions d'écus, l'amélioration des règles de l'organisation commune de marché, le financement rendu possible de mesures de pré-traitement, l'allègement substantiel des charges sociales pour les entreprises de pêche industrielle ou artisanale, l'octroi d'aides d'urgence pour les familles en difficulté.

La période la plus récente a vu la mise en place d'un plan d'envergure de restructuration de la pêche artisanale, qui doit permettre notamment de venir en aide d'ici à la fin de cette année à près de 650 entreprises de pêche en état de surendettement.

Dans la ligne du rapport Guérin, qui se proposait d'améliorer les règles de commercialisation des produits de la mer, une insistance particulière est mise aujourd'hui sur la nécessité d'un pilotage de la filière par l'aval, par le marché. Sont ainsi développés notamment par le fonds d'intervention et d'organisation des marchés des produits de la mer, le FIOM, la connaissance anticipée des apports, la mise en réseau des opérateurs, le renforcement du mareyage, la valorisation de la production.

Le rappel de ces données m'a paru indispensable pour comprendre la profondeur de la crise, pour mesurer aussi l'effort considérable accompli notamment par le Gouvernement français pour la pêche.

Notre pays dispose, ne l'oublions pas, d'atouts très importants pour la pêche maritime : la qualité de ses pêcheurs, dont la capacité d'innovation, qui s'est révélée par exemple sur les espèces de grands fonds, est insuffisamment analysée, la diversité de ses produits, qui lui permet de s'adapter plus facilement en cas de difficultés ponctuelles sur tel ou tel stock, le prix, enfin, que lui attache le Gouvernement et vous-même, monsieur le ministre, qui avez su vous mettre à l'écoute de tous les

professionnels de la filière et veiller tout particulièrement à la loyauté des importations de poissons sur le territoire français.

La commission de la production et des échanges a procédé à un examen attentif des crédits de la pêche pour 1996. Elle se félicite d'observer que les crédits d'intervention retracés au chapitre 44-36 enregistrent une augmentation de près de 40 p. 100 par rapport à ceux du budget initial pour 1995. Ils avaient déjà augmenté cette année, de façon considérable, de 122,7 p. 100, dans le cadre du collectif adopté au début de l'été.

La commission a été particulièrement attentive à l'évolution de la subvention, le FIOM, qui s'accroît, elle aussi, de 40 p. 100. Si le FIOM remplit très convenablement ses missions, qui tendent de plus en plus à concerner la modernisation de la filière, il a connu aussi un élargissement constant de son domaine de compétences à la mesure de l'aggravation des difficultés du secteur. Un tel élargissement supposerait à tout le moins un examen, conduisant peut-être à une réévaluation de ces missions. Il ne semble pas, en effet, que l'accroissement des moyens de ce fonds se soit toujours traduit par une amélioration véritable de la valorisation de la ressource halieutique.

Outre des crédits d'intervention, le projet de budget prévoit des crédits d'investissement au chapitre 64-36. Si les dotations relatives au renouvellement de la flotte de pêche connaissent une diminution - 5 p. 100 en autorisations de programme, 10,8 p. 100 en crédits de paiement -, les aides aux investissements à terre s'accroissent très sensiblement, 40,10 p. 100 en crédits de paiement, ce qui rendra possible la modernisation des criées et du mareyage. Cette évolution, venant après celles des budgets pour 1994 et 1995, nous a paru tout à fait positive.

Je m'interroge toutefois, monsieur le ministre, sur un point précis, sur lequel il serait utile d'avoir une précision de votre part : dans le cadre de l'application du plan de restructuration de la pêche, notre pays va être amené à vendre un certain nombre de bateaux à des pays tiers sous forme de société mixte. Une dotation, qui doit être en principe de 20 p. 100 des sommes concernées, est-elle prévue pour un plan de sortie de flotte, dotation que viendraient compléter ensuite les instances européennes à hauteur de 80 p. 100 ?

La profession est en attente de ce projet de loi d'orientation de la pêche dont vous avez annoncé la discussion au Parlement pour le premier semestre de 1996. Je souhaiterais qu'il permette de s'atteler d'une manière ou d'une autre à deux problèmes très sensibles : la réduction des charges qui pèsent sur le kilo de poisson débarqué et le développement de la consommation des produits de la mer. Ces deux questions conditionnent, en effet, la pérennité et la viabilité de la pêche française.

Vous nous présentez aujourd'hui un projet de budget qui prévoit une hausse significative des crédits alloués à la pêche maritime. La commission de la production et des échanges, mesurant l'importance de l'effort accompli, a donné un avis favorable à l'adoption de ces crédits. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Yves Rispat, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le budget annexe des prestations sociales agricoles.

M. Yves Rispat, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le rapport du BAPSA est, comme vous le savez tous, ardu, très

technique et difficile à lire en raison de la complexité des mécanismes de financement. En tant que rapporteur de la commission des finances et disposant de très peu de temps pour défendre un budget qui est plus important que celui de l'agriculture, je vais essayer d'aller à l'essentiel.

Il ne faut jamais perdre de vue tout au long de ce débat le montant des retraites perçues par les aides familiaux permanents et les conjointes d'exploitants n'ayant droit qu'à l'indemnité forfaitaire, soit 16 610 francs par an, ce qui, après déduction de la cotisation maladie de 631 francs, donne 1 331,50 francs par mois, 44 francs par jour.

L'attribution de points de retraite complémentaire pour atteindre 600 points décidée cette année lors du vote de la loi de modernisation permet aux agriculteurs et agricultrices ayant été chef d'exploitation pendant dix-sept ans et demi de bénéficier d'une retraite légèrement supérieure au RMI, mais elle est amputée de 3,8 p. 100 de cotisations maladie que n'acquittent pas les RMistes, dont la couverture sociale est prise en charge par les organismes pourvoyeurs. Plus d'un million de retraités sont au-dessous ou autour de ce seuil.

Pendant les efforts de solidarité de la collectivité, de l'Etat, des autres régimes sociaux, de la caisse nationale d'allocations familiales sont énormes puisqu'ils représentent 85 p. 100 de ce budget, avec, en parallèle, des cotisations professionnelles individuelles qui sont parfois multipliés par cinq depuis la réforme.

Y a-t-il une introduction plus directe à l'examen du BAPSA que ces réalités ?

Les chiffres, les pourcentages, les tableaux, les détails techniques de ce BAPSA devront être autant d'arguments du plaidoyer que votre rapporteur veut ici faire pour le monde agricole et rural, pour ces hommes et ces femmes qui ont consacré leur vie au métier d'agriculteur, au métier de la terre, en permettant à la France de devenir la deuxième puissance agricole exportatrice mondiale.

Offrir aux assurés des prestations minimales plus décentes et les rapprocher le plus possible de celles servies par le régime général, tels doivent être nos deux objectifs majeurs.

Les conditions dans lesquelles le BAPSA a été exécuté en 1994 et devrait l'être en 1995 sont plus satisfaisantes qu'au cours des exercices antérieurs. Voilà, au moment où la discussion s'engage, un premier signe encourageant.

L'amélioration de la conjoncture économique générale et un meilleur respect par l'Etat de son obligation d'assurer l'équilibre du budget annexe ont permis cette évolution favorable, tandis que la protection sociale des exploitants connaissait quelques avancées.

De plus, à tous égards, la gestion du budget annexe a eu lieu dans de meilleures conditions en 1994 et 1995, les BAPSA ayant été établis sur des hypothèses plus réalistes.

Examinons les ressources.

Plusieurs taxes sont affectées en totalité ou en partie au budget annexe. Certaines sont liées à l'activité agricole, d'autres sont destinées à l'ensemble des régimes de sécurité sociale, et donc affectées en partie au BAPSA, comme les prélèvements sur les droits de consommation sur les alcools et les polices d'assurance automobile. Le plus important de ces prélèvements est directement lié à l'activité économique générale : le budget annexe est bénéficiaire, en effet, d'une fraction de la TVA. Il est passé de 13 396 millions en 1993 à 23 192 millions

en 1995. Cette forte augmentation du rendement prévue pour 1995 s'explique par le relèvement de 0,4 à 0,7 p. 100 du taux applicable à l'assiette de la TVA pour déterminer le montant du prélèvement opéré au profit du BAPSA sur la TVA.

Les ressources du BAPSA en provenance des exploitants agricoles consistent principalement dans leurs cotisations sociales, qui sont de plus en plus déterminées par l'évolution du revenu agricole.

L'évolution fortement négative de la participation professionnelle au financement du BAPSA en 1994, plus légèrement négative en 1995 – 15 627 millions en 1993, 14 196 millions prévus pour 1995 – tient à la combinaison de plusieurs facteurs.

Le démantèlement des taxes se poursuit.

Le basculement des cotisations sociales vers le revenu cadastral se poursuit également.

Il y a eu un rééquilibrage au profit des cotisations complémentaires. Aux cotisations techniques qui alimentent le BAPSA s'ajoutent des cotisations complémentaires qui financent la gestion et l'action sanitaire et sociale de la mutualité sociale agricole. Des transferts importants ont été effectués en 1994 et 1995.

L'assiette des cotisations sociales a été aménagée. Déjà en 1992, il avait été permis aux exploitants de plus de cinquante-cinq ans d'opter pour une assiette de cotisations constituée par leurs revenus de l'année plutôt que par la moyenne de leurs revenus des trois dernières années. La prise en compte des déficits pour la valeur réelle dans l'assiette des cotisations a été obtenue en 1994 et confirmée par la loi de modernisation de l'agriculture du 1^{er} février 1995.

L'amélioration du revenu agricole en 1993 et 1994 s'est naturellement répercutée plus ou moins sur l'assiette « revenu professionnel » des cotisations sociales.

La diminution du nombre d'exploitants, donc de cotisants, et l'augmentation du produit des cotisations complémentaires du fait des rééquilibrages de taux en leur faveur, expliquent que malgré la baisse de produit des cotisations techniques en 1994 et, dans une moindre mesure, en 1995, la cotisation totale moyenne par exploitant ait modérément diminué en 1994 et recommence à augmenter en 1995.

Les BAPSA des exercices 1993 et 1994 se sont clos avec un confortable excédent de gestion, contrairement à ce qui s'était passé les deux années précédentes. Celui de 1995 semble devoir se clore dans des conditions correctes.

L'amélioration du solde de gestion traduit sans doute l'amélioration conjoncturelle, mais aussi le réalisme et l'honnêteté des prévisions initiales.

Examinons maintenant les avancées de la protection sociale des agriculteurs.

Les années 1994 et 1995 ont été marquées par d'importantes avancées de la protection sociale des agriculteurs dans le cadre de la loi portant diverses dispositions concernant l'agriculture du 10 février 1994 et de la loi de modernisation du 1^{er} février 1995.

Ces avancées concernent en premier lieu les aménagements de l'assiette des cotisations sociales agricoles.

Les conséquences de ces aménagements sur le rendement de l'assiette des cotisations sociales agricoles ont été déjà développées. Je ferai cependant une remarque à propos de l'un de ceux-ci : la possibilité de déduire le « revenu implicite du foncier » en faire-valoir direct depuis la loi de modernisation.

Une telle mesure constitue un progrès dans la voie d'une meilleure distinction entre les revenus du travail et les revenus du capital d'exploitation. Cependant, le « revenu implicite du foncier » que l'on déduit est égal au revenu cadastral, forfaitaire et peu représentatif ; le revenu cadastral moyen représente environ la moitié du fermage moyen, ce qui limite l'avantage ; aucune déduction n'a été prévue s'agissant des autres éléments du capital. Enfin, ces dispositions restent excessivement complexes.

Autre avancée : l'amélioration des retraites agricoles. Il faut, en premier lieu, saluer le « coup de pouce » général aux retraites qui a été décidé par le nouveau Gouvernement et appliqué au 1^{er} juillet 1995. Celui-ci s'est concrétisé par une revalorisation des allocations supplémentaires du fonds de solidarité vieillesse et du fonds spécial d'invalidité de 4,5 p. 100 et de 0,5 p. 100 de l'AVTS, et par une augmentation de 2,8 p. 100 du minimum vieillesse.

Cette mesure s'est traduite pour le BAPSA par un supplément de dépenses vieillesse, de dépenses d'allocation adultes handicapés et de pensions d'invalidité. Globalement, elle a conduit à majorer la subvention de l'Etat au BAPSA de 212 millions de francs.

A ces mesures s'ajoutent les décisions spécifiques aux retraites agricoles.

La revalorisation des retraites des anciens aides familiaux concerne les agriculteurs qui ont effectué la totalité ou la quasi-totalité de leur carrière dans l'agriculture et qui ont été chefs d'exploitation pendant la majeure partie de celle-ci, après avoir été aides familiaux.

Pour les exploitants qui prennent leur retraite à compter du 1^{er} janvier 1994, les retraites sont majorées en tenant compte des périodes accomplies en qualité d'aide familial et ayant donné lieu à un versement de cotisations. Il est nécessaire d'avoir effectué au moins trente-deux années et demie d'activités de non-salarié agricole, dont dix-sept années et demie au moins accomplies comme chef d'exploitation.

Les exploitants déjà retraités au 1^{er} janvier 1994 peuvent bénéficier de cette revalorisation, dans la mesure où ils ont accompli au moins dix-sept années comme chef d'exploitation.

Je ne reviendrai pas sur les mesures de revalorisation des pensions de réversion des veuves et veufs.

Examinons maintenant l'évolution de la structure des ressources et des dépenses du budget annexe.

Plusieurs phénomènes sont à prendre en considération, parmi lesquels l'évolution démographique du régime. Celle-ci a plusieurs conséquences.

La faiblesse et la dégradation du rapport cotisants-bénéficiaires se retrouvent nécessairement dans la faiblesse et la dégradation du ratio de financement par la profession.

Les ressources de compensation démographique augmentent rapidement.

Le déclin des effectifs des bénéficiaires des prestations maladie et surtout famille, et même bientôt des effectifs de retraités du régime agricole, explique la modération des dépenses du BAPSA.

Cela dit, peut-on considérer qu'il y a un désengagement de l'Etat dans le budget annexe ?

De 1993 à 1996, on observe une très forte baisse des concours budgétaires – hors fraction TVA – qui passeront de 24 à 7 milliards de francs. Toutefois, l'ensemble des concours budgétaires ou assimilés reste assez constant, autour de 30 milliards.

Le projet de BAPSA pour 1996 s'élève à 89 milliards et se caractérise par l'évolution modérée de son montant.

Parmi ses ressources, les cotisations, dont le produit a peu varié, sont désormais intégralement assises sur le revenu professionnel.

Mais où en est la question de la parité ?

L'achèvement du basculement d'assiette des cotisations sociales agricoles conduit à reposer cette question de la parité, qui avait déjà été, il y a sept ans, à l'origine de la réforme des cotisations. A partir du moment où les exploitants cotisent sur une assiette « revenu professionnel » représentative de leurs revenus réels, il est normal qu'ils cotisent aux mêmes taux que les autres catégories socio-professionnelles, sous réserve de bénéficier des mêmes prestations.

Ce calcul avait été fait au début de la réforme des cotisations sociales agricoles. Il a été refait à l'occasion de son achèvement, en tenant compte des évolutions du droit social, par une personnalité indépendante, Mme Yannick Moreau, membre du Conseil d'Etat. Celle-ci a conclu que les agriculteurs sont en « sous-parité » : leur taux global de cotisation, actuellement voisin de 39 p. 100, devrait être, selon ce rapport, de 42 p. 100.

Votre rapporteur prend acte de l'intention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation de ne pas se fonder sur ce document pour augmenter le taux global de cotisations.

D'une manière plus conjoncturelle, l'accélération de la réforme des cotisations sociales entraîne pour certains de fortes hausses de cotisations, qui devraient, en équité et à titre transitoire, être atténuées. En effet, le basculement des cotisations minimales AMEXA sur le revenu professionnel en 1996, ajouté à l'extension en année pleine de la suppression de la remise forfaitaire de 40 francs, entraînera pour les exploitants les plus modestes et les plus en difficulté une hausse de 22 p. 100 de leurs cotisations techniques minimales et de 16 p. 100 de leurs cotisations totales, techniques et complémentaires.

Les concours en provenance des autres régimes sociaux du BAPSA sont toujours importants, vous le savez. Ils représenteront au total 42 milliards de francs au lieu de 38 en 1995.

Par ailleurs, le budget de l'Etat contribuera en 1996, comme en 1995, de trois manières au financement du BAPSA : ...

M. le président. Mon cher collègue, je vais vous demander de vous acheminer vers votre conclusion.

M. Yves Rispat, rapporteur spécial. ... les allocations supplémentaires aux invalides, le remboursement des allocations aux adultes handicapés et la subvention de solde censée assurer l'équilibre du budget annexe.

Quant aux dépenses du BAPSA, elles sont, monsieur le président, trop importantes...

M. le président. Certes ! (*Sourires.*)

M. Yves Rispat, rapporteur spécial. ... et ce budget, plus élevé que celui de l'agriculture, est trop important...

M. le président. Je n'en doute pas ! (*Sourires.*)

M. Yves Rispat, rapporteur spécial. ... pour que le sujet puisse être traité aussi rapidement. Je le regrette.

Enfin, puisque je dois conclure, je voudrais m'arrêter sur la faiblesse des retraites agricoles, qui n'est plus à démontrer.

Le montant moyen des retraites agricoles est à moins de 28 000 francs – 27 844 très exactement –, très voisin du RMI, mais inférieur de 10 000 francs au minimum vieillesse.

J'en arrive donc à ma conclusion.

Une fois de plus, nous venons de nous pencher sur un régime social original, géré très économiquement, et qui concerne le monde agricole et rural. Un monde aux problèmes duquel il faut d'autant plus vite répondre qu'il a un avenir, qu'il est peut-être même un des visages de l'avenir de notre pays, au moment où la société urbaine est en crise, avec des explosions subites, une déliquescence des liens sociaux toujours plus inquiétante et un chômage dans les banlieues toujours plus pernicieux.

Assurer l'équilibre et la solidarité dans ce budget du BAPSA, c'est non seulement traduire matériellement la reconnaissance morale de la nation envers ses anciens, mais également donner aux jeunes, comme aux moins jeunes, les possibilités sociales de démontrer que l'agriculture et le monde rural représentent un espoir pour demain.

M. Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, sait mieux que personne que, derrière les constats, les tableaux et les chiffres, il y a les hommes de la terre, ceux qui font quotidiennement la France agricole et rurale. Il a montré, depuis son installation rue de Varenne un grand sens du dialogue et de l'écoute, une rigueur dans l'appréhension des problèmes qui n'a jamais occulté son approche humaine et sociale.

Ce rapport montre que la politique volontariste conduite par le Gouvernement et son ministre de l'agriculture depuis mai dernier est poursuivie : l'effort de l'Etat reste important ; les engagements pris lors du vote de la loi de modernisation sont respectés ; la remise en ordre des comptes sociaux s'accélère et les améliorations, sans être parfaites, se multiplient.

Votre rapporteur, tout en regrettant à nouveau la grande injustice et la faiblesse des retraites agricoles et tout en renouvelant son opposition à la CSG prélevée sur des retraites ou des revenus voisins du RMI ou même inférieurs, vous demande d'adopter ce BAPSA.

En le faisant, vous exprimerez votre soutien à la politique gouvernementale en faveur du monde agricole et rural, et vous inscrirez dans la France des terroirs le sillon de la reconnaissance et de l'espoir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Je vais maintenant donner la parole à M. Alain Le Vern, qui suppléera M. Jean Glavany, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le budget annexe des prestations sociales agricoles.

Auparavant, monsieur Le Vern, je voudrais vous rendre attentif au fait que l'usage aurait voulu que M. Glavany se fasse suppléer par un membre de sa commission.

Avouez qu'il y a quelque illogisme à voir un membre de la commission de la production et des échanges suppléer un rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

A titre exceptionnel, j'accepte de vous donner la parole, tout en laissant à la conférence des présidents et à la commission compétente le soin d'apprécier cette dérogation aux usages.

Monsieur Le Vern, vous avez la parole.

M. Alain Le Vern, suppléant M. Jean Glavany, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le budget annexe des prestations sociales agricoles. Monsieur le président, je vous remercie pour cette dérogation. Mais il n'y a rien d'anormal à ce qu'un parlementaire qui se préoccupe des questions agricoles supplée un de ses collègues.

M. le président. Si, mon cher collègue ! Il est anormal qu'un membre de la commission de la production supplée un rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

M. Alain Le Vern, suppléant M. Jean Glavany, rapporteur pour avis. Je voudrais excuser M. Glavany, qui, retenu par des engagements impératifs, ne peut être aujourd'hui dans cet hémicycle. Il a présenté son rapport le 25 octobre en commission et m'a chargé d'en présenter, en son nom, les principales conclusions devant l'Assemblée.

M. le président. Je me permets de vous rappeler que vous vous exprimez au nom de la commission des affaires culturelles !

M. Alain Le Vern, suppléant M. Jean Glavany, rapporteur pour avis. Bien sûr, monsieur le président !

M. le président. Et je répète qu'un rapporteur s'exprimant au nom de la commission, il est impératif qu'il appartienne à la commission dont il présente le rapport.

M. Alain Le Vern, suppléant M. Jean Glavany, rapporteur pour avis. La première ligne de force de l'analyse du BAPSA pour 1996 confirme, hélas, la règle de ces dernières années : le travail d'analyse, de critique et de proposition du législateur – et l'orateur précédent l'a admis lui-même – est rendu très difficile par un changement permanent de nomenclature et de présentation.

Mes chers collègues, le domaine des prestations sociales agricoles est complexe, touffu, ardu. Beaucoup de regards avisés se perdent dans ce dédale réservé aux experts. Raison de plus pour essayer d'y voir clair !

Raison de plus pour que le législateur soit mis dans les conditions propices à remplir sa mission de contrôle !

Raison de plus, surtout, pour offrir aux agricultrices et aux agriculteurs de notre pays une grille de lecture simple et claire de leur régime de protection sociale ! Eux qui ne voient, bien souvent, que le coût très lourd des cotisations sociales agricoles et le montant bien léger des retraites agricoles versées, ils ont droit à une vision claire de ce système.

Or cette vision est, je le répète, rendue très difficile par un changement permanent des nomenclatures, du contenu et de la présentation du BAPSA.

Certes, il y a des changements souhaités et souhaitables, je veux parler de la poursuite de l'application de la réforme – décisive et très positive parce que juste – mise en œuvre par Henri Nallet pour abandonner la référence au revenu cadastral, artificiel et injuste, et adopter la référence au revenu professionnel réel. Quel immense progrès ! (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. André Angot. Ce n'est pas l'avis de la commission !

M. Alain Le Vern, suppléant M. Jean Glavany, rapporteur pour avis. Mais il y a aussi des changements subis ou précipités.

Monsieur le ministre, les changements subis sont ceux qui ont été provoqués par les mésaventures de votre prédécesseur, liées à la constitutionnalité de ses décisions.

M. Serge Poignant. Mais ce n'est pas cela l'avis de la commission !

M. Alain Le Vern, suppléant M. Jean Glavany, rapporteur pour avis. C'est ainsi que nous nous retrouvons cette année avec 1,8 milliard de francs de moins dans le BAPSA. En effet, l'article 34 de la loi de finances pour 1995, qui étendait les attributions du fonds social vieillesse à la prise en charge des bonifications pour enfants versées par le régime de retraite des fonctionnaires civils et militaires et de celui des exploitants agricoles, a été déclaré contraire à la Constitution par le Conseil constitutionnel.

Cela amène d'ailleurs à poser la question de l'issue envisagée pour sortir de cette impasse : le Gouvernement vient de déposer un amendement à la loi de finances pour insérer un article additionnel après l'article 17, entérinant ce qu'il faut bien appeler un « tour de passe-passe », afin de retirer ces bonifications du BAPSA et de les faire prendre en charge officiellement par le FSV.

Pour être clair, au Conseil constitutionnel qui affirme qu'on n'a pas le droit de faire prendre en charge par le FSV des prestations prévues au BAPSA par la loi » on répond en faisant en sorte que la loi affecte ces prestations au FSV, et non plus au BAPSA. Et pourtant, ce sont des prestations agricoles ! Comment voulez-vous que les agriculteurs, comme tous nos concitoyens, y comprennent quelque chose ?

Pour ce qui concerne les changements que je qualifie de précipités, je veux faire allusion, vous l'aurez compris, à la loi de modernisation agricole du 1^{er} février 1995, votée dans les circonstances que l'on connaît.

M. Serge Poignant. Cela n'a rien à voir avec l'avis de la commission, monsieur le président !

M. Alain Le Vern, suppléant M. Jean Glavany, rapporteur pour avis. C'est ainsi que l'on s'est retrouvé avec une diminution de 450 millions de francs du montant des cotisations. Cette diminution est imputable à la mise en application de l'article 68 de cette loi, qui autorise les exploitants en faire-valoir direct à déduire de l'assiette de leurs cotisations une somme représentant le revenu implicite de leur capital foncier par un abattement égal à 4 p. 100 de la différence entre les revenus professionnels de l'intéressé et son revenu cadastral.

Si la déduction d'une certaine « rente du sol » n'est pas contestable dans son principe, ses modalités de calcul le sont, notamment en raison de la référence au revenu cadastral, référence archaïque s'il en est et dont l'abandon – je vous le rappelle – était au cœur de la réforme. Conclusion : chassez la référence cadastrale par la porte, elle revient par la fenêtre !

Enfin, au titre des changements injustifiés parce qu'injustes, je voudrais souligner la suppression de la remise forfaitaire de 42 francs sur les cotisations vieillesse opérée par l'article 5 de la loi du 4 août 1995 relative aux mesures d'urgence pour l'emploi et la sécurité sociale. C'est une mesure injuste, qui frappe de plein fouet les agriculteurs les plus défavorisés.

M. Serge Poignant. La commission ne l'a jamais dit !

M. Alain Le Vern, suppléant M. Jean Glavany, rapporteur pour avis. Le deuxième axe de l'analyse du BAPSA renvoie, bien entendu, au débat sur la parité.

Votre rapporteur avait été le premier, l'an dernier, à demander au ministre de confier à une personnalité qualifiée et indépendante la mission de rédiger un rapport sur l'état de la parité. Ce rapport a été rédigé et déposé

par Mme Yannick Moreau. Il nous semble sérieux et bien fait, même si nous n'avons pas encore eu le temps d'en tirer tout le miel.

Seulement, il ne clôt pas le débat. D'ailleurs, il n'était pas fait pour cela, et ce n'est pas dans cet esprit que Mme Moreau l'a rédigé.

Il ne faut pas prendre ce débat à la légère, car c'est un beau débat, qui touche à l'égalité des citoyens devant notre système de protection sociale : oui ou non, les agriculteurs, sont-ils en termes de protection sociale, à parité avec les autres citoyens ? Oui ou non, à cotisations égales, perçoivent-ils les mêmes prestations ?

C'est un beau débat car c'est celui de l'égalité, et c'est parce que c'est un beau débat qu'il doit avoir une réponse précise. La facilité serait de répondre à cette question par : « *Grosso modo* », oui, nous sommes à parité. » Seulement voilà, en matière d'égalité, il n'y a pas de « *grosso modo* » possible.

Alors, il faut poursuivre la discussion et la négociation sur des sujets concrets qui touchent à cette parité. De ce point de vue, je veux redire clairement que la mise en compte dans les taux de parité de l'« *exo-jeunes* » et des déficits pour leur montant réel dans le calcul de la moyenne triennale, reste injustifiée. Il n'est pas logique que ces coûts soient supportés par la profession agricole. Ils devraient, de notre point de vue, être supportés par la solidarité nationale.

Enfin, dernier axe de l'avis du rapporteur, le domaine social de l'action redistributrice du BAPSA, qui doit être abordé d'un double point de vue.

D'abord les retraites – et en particulier les petites retraites. Tous les élus ruraux de cet hémicycle savent le caractère souvent dérisoire des petites retraites agricoles. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean Auclair. Qu'avez-vous fait pendant quatorze ans ?

M. Alain Le Vern, suppléant M. Jean Glavany, rapporteur pour avis. Ensuite l'action sanitaire et sociale menée par les caisses départementales de mutualité sociale agricole.

Cette action est indispensable, mais elle est menacée en raison de la situation financière de ces caisses, surtout dans les départements les plus pauvres. C'est pourquoi il faut appeler l'attention du Gouvernement sur ce risque bien réel et sur l'absolue nécessité de préserver et de développer les mécanismes de péréquation entre les caisses.

Voilà, monsieur le ministre, monsieur le président, mes chers collègues, ce qui a motivé les trois observations suivantes de la commission des affaires culturelles familiales et sociales.

Premièrement, la commission demande que l'effort de revalorisation des plus faibles retraites agricoles entrepris au cours des dernières années soit résolument poursuivi et étendu.

Deuxièmement, elle souhaite que le coût de l'« *exo-jeunes* » et de la prise en compte des déficits réels pour le calcul de la moyenne triennale cesse d'être supporté par les agriculteurs sous la forme d'une majoration des taux de parité.

Troisièmement, elle demande que les ressortissants du régime agricole puissent bénéficier de prestations d'action sanitaire et sociale équivalentes à celles auxquelles peuvent prétendre les salariés dépendant du régime général.

Ces trois observations ont été adoptées à l'unanimité par la commission. Tant mieux !

Elle n'a, à l'inverse et malheureusement, pas suivi votre rapporteur quand, s'appuyant sur cette analyse, il a proposé le rejet des crédits du BAPSA.

M. le président. La parole est à M. Daniel Soulage.

M. Daniel Soulage. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation s'élève à 35,6 milliards de francs. Hors BAPSA, il est de 28,4 milliards contre 28,9 milliards pour 1995. Il est par conséquent en diminution de 1,89 p. 100, ce qui se comprend en ces temps de rigueur. Il reste que, si modérée soit-elle, on note une baisse du budget, c'est-à-dire qu'un effort d'économie a été engagé.

Il faut naturellement relativiser ces chiffres en rappelant que le budget ne traduit qu'une partie des concours de l'Etat à l'agriculture. D'autres ministères y participent. Par ailleurs, les baisses de charges compensatrices, notamment en matière de non-bâti foncier sont les parts régionales et départementales auront complètement disparu en 1996 – sont prises en compte sur le budget général – de plus 600 millions sont prévus pour 1996.

Il faut souligner l'importance croissante des financements communautaires, dont la masse dépasse largement celle du budget du ministère de l'agriculture. La participation française au financement du budget agricole commun est de 49 milliards de francs, avec des retours atteignant 60 milliards en 1994.

Monsieur le ministre, ce budget est un budget de transition, qui prend en compte les mesures votées dans le cadre de la loi de modernisation. Il vient en discussion à quelques jours seulement de la signature de la charte d'installation et à quelques semaines de la conférence annuelle. Ces deux événements, n'en doutons pas, traceront de nouvelles perspectives pour l'agriculture.

Dans ce contexte, je souhaite présenter quelques observations sur l'évolution de certains crédits particulièrement importants.

Le BAPSA, d'abord. La subvention d'équilibre de l'Etat au BAPSA subit une forte diminution, ce qu'autorise l'évolution des autres recettes, notamment en raison des compensations démographiques en provenance des autres régimes.

Les charges sociales pèsent lourdement sur nos exploitations agricoles alors que la part du financement professionnel au BAPSA a tendance à diminuer : 16 p. 100 aujourd'hui contre 20 p. 100 avant 1994.

Globalement, les dépenses restent relativement stables avec cependant une augmentation de 5 p. 100 pour les retraites, qui s'explique, malgré la légère baisse des effectifs, par la revalorisation des pensions et la suppression progressive de la règle de non-cumul pour les pensions de réversion. En dépit de cet effort important dans le sens de l'équité, le problème du niveau moyen des retraites agricoles reste posé.

Souhaitons que le grand débat qui va s'engager sur les prestations sociales et les retraites prenne en compte non seulement les salariés, mais aussi les non-salariés, en particulier les artisans, les petits commerçants et, bien sûr, les agriculteurs.

Ma deuxième observation porte sur la valorisation de la production agricole.

Les crédits de subvention d'investissement aux industries agro-alimentaires diminuent de 10 p. 100, ce qui s'explique sans doute par la fin des programmes de mise aux normes des abattoirs, mais il faut souligner que ces crédits ont été divisés par trois depuis dix ans.

Les crédits destinés aux offices, notamment les crédits d'orientation, sont simplement reconduits, ce qui risque de poser des problèmes aux secteurs fragiles, en particulier à celui des fruits et légumes, au moment où doit se mettre en place l'organisation commune de marchés.

S'agissant des crédits pour la mise aux normes des bâtiments d'élevage – c'est ma troisième observation – l'Etat honorera ses engagements, mais cela ne permettra pas de combler le retard. Dans ces conditions, le choix est simple : s'il est impossible d'augmenter ces crédits, il faudra bien se résoudre à « allonger » le calendrier.

Ma quatrième observation a trait au fonds de gestion de l'espace rural. La dotation de 400 millions n'est pas à la hauteur de ce qui avait été prévu lors de la création de ce fonds. Assurons-nous, dans un premier temps, de la bonne utilisation de ces crédits dans le respect des objectifs fixés. Et si le premier bilan s'avère positif, ce que nous prévoyons, il faudra bien faire évoluer le financement.

Cinquième observation : nous nous réjouissons que les crédits de l'enseignement et de la formation professionnelle soient en progression sensible, compte tenu de la nécessité d'une formation adaptée et de bon niveau dans les secteurs agricole et agro-alimentaire. L'augmentation régulière du nombre d'élèves traduit le succès de cet enseignement, nous sommes heureux de le souligner.

La sixième de mes observations concerne les critères de bonification. Le recul important des dépenses de bonification s'explique mécaniquement. Mais il y avait sûrement, à ce chapitre, une réserve financière à mobiliser pour accompagner la reprise nécessaire de l'investissement agricole. La situation de mon département m'incline à penser que des files d'attente sont en train de se reconstituer.

Ma septième observation est relative aux agriculteurs en difficulté. Au moment où un nouvel élan est donné à notre agriculture, nous ne devons pas oublier ceux qui sont confrontés à des risques climatiques, à des problèmes économiques et qui sont surendettés. Je peux vous dire, à la lumière de ce qui se passe dans le Sud-Ouest et dans mon département, que le problème des agriculteurs en difficulté est loin d'être réglé. Les critères d'aides devraient donc être revus.

Enfin, ma huitième et dernière observation porte sur les crédits consacrés à la politique d'installation. Le problème du renouvellement des générations se pose de manière aiguë. La vie du milieu rural dépend pour une large mesure de la vitalité de son agriculture. Monsieur le ministre, l'installation est votre priorité, nous nous en félicitons. Les crédits que vous avez inscrits à ce chapitre sont d'ailleurs en hausse. Vous avez fixé l'objectif de 12 000 installations aidées par an ; d'ores et déjà, nous constatons une reprise des installations, qui pourraient atteindre, si la tendance se poursuit, le chiffre de 9 000 en 1996. Nous ne pouvons que souhaiter une amplification de ce mouvement.

Cela me conduit à parler des perspectives d'avenir. Bien sûr, l'installation ne se décrète pas. Elle n'est pas uniquement fonction de l'aide ponctuelle que l'on peut accorder. Elle dépend essentiellement des perspectives économiques. Pour s'installer, un jeune agriculteur doit avoir confiance en l'avenir. Pour maintenir la vie sur le territoire national, il faut que chacune de nos régions, chacune de nos agricultures ait à nouveau des raisons d'espérer.

Depuis 1993, l'horizon des agriculteurs s'est éclairci – personne ne peut raisonnablement le nier –, mais il reste encore incertain.

Dans son action, le Gouvernement doit rechercher la baisse des charges fiscales et sociales. Déjà engagée, cette action doit être poursuivie. C'est un dossier, monsieur le ministre, sur lequel vous vous êtes beaucoup investi et avez montré une ferme volonté d'avancer. La fiscalité agricole doit être revue. De son adaptation dépend le niveau des charges fiscales et sociales.

Il convient de distinguer le revenu du travail de celui de l'entreprise. Il est également nécessaire de distinguer les bénéficiaires réinvestis de ceux qui rémunèrent le travail de l'agriculteur. Les agriculteurs doivent pouvoir réaliser des provisions non seulement pour les investissements, mais aussi pour faire face aux risques climatiques et économiques. Il convient enfin d'adapter à l'agriculture la nouvelle loi concernant la transmission des entreprises.

L'assujettissement des coopératives agricoles à la C 3 S, notamment l'imposition en cascade engagée par le Gouvernement, met en évidence une certaine volonté d'élargir le champ de la solidarité nationale et la nécessité d'éviter des distorsions de concurrence, mais ces avantages fiscaux ne constituent que la contrepartie des contraintes liées à leur objet et à leur mission. Il ne faut pas oublier le rôle essentiel que jouent les coopératives dans l'organisation des marchés et des filières.

Le Gouvernement doit aussi rechercher le bon fonctionnement du marché intérieur. Je note que les relations entre fournisseurs et distributeurs sont désormais très déséquilibrées au profit de la grande distribution. Il faut impérativement revoir l'ordonnance du 1^{er} décembre 1986, pour redonner un plus grand pouvoir de négociation aux producteurs.

Enfin, je dirai quelques mots sur la politique agricole commune.

Monsieur le ministre, vous avez défendu avec énergie et efficacité l'agriculture française à l'échelon européen, vous avez « bataillé » pour obtenir la réduction du taux de jachère et préserver la vocation exportatrice céréalière française. Nous vous en félicitons. Pour d'autres productions, notamment bovine et ovine, vous avez obtenu des possibilités de compensation pour faire face aux chutes des cours dues aux désordres monétaires. C'est très important ! Il faudrait que tous les éleveurs concernés puissent en bénéficier. En effet, la situation dans certains secteurs reste préoccupante et fragile.

Pour ce qui est des fruits et légumes, le tissu économique de ce secteur riche en emplois est en train de se détruire en raison de la désorganisation grave de ce marché. La dépréciation des monnaies de nos partenaires d'Europe du Sud a entraîné des distorsions très pénalisantes pour nos producteurs. Face à ce problème, les pouvoirs publics ont accordé des compensations qui demeurent, en tout état de cause, largement inférieurs aux besoins de la profession.

Par-delà ces difficultés conjoncturelles, le renforcement de la filière passe par un allègement sensible des charges patronales et un rééquilibrage des rapports avec la grande distribution.

Sur le plan de la concurrence, il convient de renforcer les contrôles à l'importation. Le GATT a prévu, en cas de crise, l'utilisation de clauses de sauvegarde spéciales. La situation dans le secteur des fruits et légumes justifierait que l'on use de cette possibilité.

De manière plus générale, la production nationale de fruits et légumes, qui a été constamment sacrifiée lors des négociations commerciales avec le pays tiers – l'exemple du Maroc est là pour le prouver –, se trouve à la merci de campagnes d'importations non maîtrisées. Il faut donc aboutir à un contingentement de nos achats à l'étranger, fondé sur une base nouvelle et selon un calendrier à définir au cas par cas, de manière à ne pas perturber la période de récolte en France.

Il est également nécessaire d'instaurer un contrôle qualitatif des nos importations, lesquelles ne sauraient déroger aux normes auxquelles sont soumis nos producteurs.

Ce sont là des missions que pourrait remplir l'OCM fruits et légumes, dont la nécessité ne saurait faire de doute, mais dont le rôle devrait être plus précisément défini.

Monsieur le ministre, ce budget s'inscrit dans un contexte particulier : dans quelques jours sera signée la charte d'installation et dans quelques semaines se tiendra la conférence nationale annuelle de l'agriculture. Pouvez-vous nous indiquer si la charte d'installation prévoira la création d'un fonds de garantie des fermages, d'un fonds d'initiative locale et d'un fonds de garantie d'emprunt qui pourrait permettre à un jeune agriculteur de s'installer uniquement avec les aides et les financements bonifiés ?

Pouvez-vous nous préciser quelles seront les pistes de réflexion explorées par la conférence annuelle, en matière d'allègement de charges, par exemple ?

Quoi qu'il en soit, monsieur le ministre, je tiens à vous dire combien l'UDF apprécie les efforts que vous déployez pour dynamiser notre agriculture, pour donner des perspectives économiques et redonner confiance à nos agriculteurs.

Votre budget est le fruit d'un travail rigoureux et très sélectif. Le groupe UDF le votera. Mais gardons tous à l'esprit que la charte d'installation, qui sera signée le 6 novembre prochain, ouvrira de nouvelles perspectives impliquant des financements nouveaux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Aloyse Warhouver.

M. Aloyse Warhouver. Tout en reconnaissant le contexte difficile dans lequel s'inscrit votre budget, monsieur le ministre, je souhaite insister sur un certain nombre de points qui me paraissent en retrait par rapport aux exigences des agriculteurs et aux nécessités du développement du monde rural, auquel je suis particulièrement attaché.

En ce qui concerne l'installation des jeunes agriculteurs, il faut noter que 95 p. 100 d'entre eux sont fils d'agriculteurs. Or, actuellement, 30 p. 100 des exploitants agricoles sont âgés de plus de cinquante-cinq ans. Il apparaît que le renouvellement n'est pas assuré à travers la filiation directe et qu'il faudra faire appel à des jeunes extérieurs au monde agricole.

Deux problèmes se posent à eux.

D'abord, celui de l'accès au foncier. Aucun jeune ne peut s'installer en achetant du foncier. Bien que de nombreuses exploitations soient à vendre, nous assistons à l'agrandissement des entreprises existantes plus qu'à l'installation de jeunes ruraux n'étant pas fils d'agriculteurs.

Par ailleurs, il faudrait, dans le cadre de la mise en place des stages de six mois nécessaires à l'installation, que ces jeunes puissent obtenir le statut de stagiaire de la formation professionnelle et bénéficier d'une rémunération.

L'agriculture a besoin de personnel de plus en plus qualifié et de plus en plus compétent. Les lieux de formation, en particulier les lycées agricoles, doivent intégrer en permanence dans l'enseignement qu'ils dispensent l'évolution de la politique agricole pour sortir des schémas traditionnels et revaloriser le métier de paysan.

Or deux obstacles majeurs font échec à cette nécessité : d'une part, le statut des personnels enseignants qui fait que trop de vacataires sont moins payés que les CES en fonction dans les mêmes établissements ; d'autre part, l'attribution des bourses pour les études des enfants d'agriculteurs en fonction du revenu agricole, et non du salaire des parents. Monsieur le ministre, votre budget permettra-t-il de remédier à ces deux handicaps pour le monde rural ?

L'agriculture est aussi une composante du développement rural. Les jeunes savent bien que l'on ne peut rien entreprendre si l'on n'est pas intégré à un ensemble de réseaux : coopératives, syndicats, filières de production. Or nous savons que ces filières sont excédentaires et que les marchés sont encombrés. D'où la nécessité de se tourner vers la pluriactivité.

Dans nombre de départements, notamment dans celui que je représente, la Moselle, se développe le tourisme rural. Mais il doit se traduire par autre chose que par la seule offre de chambres d'hôte. Les projets doivent être complets et attirer les « urbains » à la recherche d'oxygène et de calme. Il faudrait dégager des moyens pour favoriser la création de telles entreprises polyvalentes participant également à l'entretien du paysage rural.

A cela s'ajoute l'obligation de faire en sorte que les enfants restent dans les villages, ce qui passe par la présence de haltes-garderies, de cantines et d'écoles. Or, que constate-t-on ? Tout est fait pour que, dès son plus jeune âge, l'enfant soit attiré vers la ville, où il trouve maternelles, cantines, collèges, lycées et lieux d'enseignement supérieur.

Il faut donc maintenir dans les territoires ruraux des réseaux scolaires et associatifs, des moyens de transport et des logements. Or l'évolution se fait dans le sens contraire. Si l'on continue à tout déménager vers les villes, votre budget n'aura bientôt plus de raison d'être, monsieur le ministre.

J'en arrive à l'analyse d'intérêts catégoriels des différents acteurs du monde rural.

S'agissant d'abord de la forêt, les mesures financières initialement annoncées tendant à l'instauration d'un impôt foncier à l'hectare et à une importante augmentation des frais de garderie ont provoqué de vives inquiétudes chez les maires des communes forestières. La forêt rapporte déjà peu, mais, du coup, elle aurait été déficitaire.

Vous avez ramené les mesures financières à un ordre de grandeur plus raisonnable, mais une brusque augmentation de 25 p. 100 de frais de garderie continue à peser lourd sur la politique de développement rural.

Les communes forestières sont également très attachées à l'Office national des forêts et elles vous demandent instamment de prendre en compte les revendications des techniciens de cet organisme, qui sont toujours dans l'attente d'un reclassement. Il y va de l'avenir de la forêt française.

Une autre branche d'activité est en difficulté, c'est celle des producteurs d'ovins. Ils sont d'abord confrontés à un problème d'ordre fiscal lié à la recrudescence de l'activité des renards. Les dégâts causés aux troupeaux sont de plus en plus lourds. Malheureusement, les services fiscaux ne veulent pas reconnaître ces pertes en l'absence de preuves ; or, en général, il ne reste pas grand-chose après le passage des renards ! Les éleveurs demandent donc une prise en compte déclarative des pertes.

En ce qui concerne la gestion des droits à prime, nombre de départements sont en déficit de prime compensatrice ovine, PCO – c'est-à-dire de droits à produire ovins – et demandent une redistribution de la réserve nationale vers les départements. La Moselle, par exemple, compte 8 187 têtes pour seulement 7 057 droits, ce qui représente un déficit de 850 têtes.

Les désordres monétaires en Europe font le reste – mais le problème est le même pour tous les producteurs, quel que soit le produit. Les producteurs d'ovins attendent des compensations d'autant plus fortes que la consommation de viande ovine diminue.

Il serait également nécessaire de revaloriser la prime à l'herbe, toutes zones confondues, dont le montant de 300 francs à l'hectare reste modeste.

J'en arrive à la prise en compte du patrimoine naturel.

L'évolution des techniques conduit les agriculteurs à s'engager dans des fertilisations expérimentales souvent douteuses : boues de stations d'épuration, déchets des papeteries, cendres, pour ne citer que les principales. Outre le fait que de telles pratiques entraînent des désagréments pour les habitants des communes rurales, elles posent des problèmes de pollution des sols et des nappes phréatiques lors des pluies. Il me paraît donc indispensable que soient mis en place des observatoires régionaux contrôlant et prodiguant des conseils aux exploitants agricoles, les pratiques que j'ai citées ne pouvant être généralisées que lorsque les observatoires auront conclu à leur adéquation aux sols.

En ce qui concerne le budget proprement dit, il est en baisse de près de 9 p. 100 en francs courants. Même lorsque l'on connaît les raisons de cette diminution, force est de constater que le milieu rural et l'agriculture sont en perte de vitesse.

Les associations, tels les foyers ruraux et le mouvement rural de jeunesse chrétienne, se plaignent, elles aussi, des réductions annoncées. Nous connaissons le rôle important qu'elles jouent dans une société en mutation en aidant les jeunes ruraux à y trouver leur place grâce à leur action de formation et d'animation. Il paraît donc indispensable d'augmenter les crédits du chapitre 43-23, article 30.

Ce budget étant un budget d'attente, je le voterai, mais je souhaite que soient rapidement traités les problèmes que j'ai soulevés, tant en ce qui concerne la ruralité qu'en ce qui concerne l'agriculture.

M. le président. La parole est à M. Philippe Martin.

M. Philippe Martin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, m'exprimant au nom du groupe RPR, je tiens à vous indiquer que nous sommes parfaitement conscients que le projet de budget de l'agriculture s'inscrit dans un contexte financier particulièrement difficile. Il a cependant le mérite de répondre à certaines des attentes du monde rural.

Vous l'avez souligné : l'agriculture, plus que tout autre secteur, occupe une place prépondérante dans notre économie. Cette place se doit d'être confortée : il nous

faut affirmer la volonté politique de faire de notre agriculture une agriculture performante, capable de faire face aux défis du troisième millénaire.

Une chose cependant me tracasse et m'intrigue. Alors que, l'an dernier, le projet de budget était dans l'attente du projet de loi de modernisation de l'agriculture, cette année, le présent projet de budget semble aussi dans l'attente : attente de la charte nationale de l'installation et de la conférence agricole, attente d'une vraie réforme de la fiscalité agricole. Que d'attentes ! Que d'espoirs aussi ! Est-ce à dire que notre marge de manœuvre est si réduite que nous sommes contraints de procéder par étapes successives ?

J'entends d'ici les voix de ceux qui ne retiendront que ce qui n'est pas fait. En effet, les mécontents sont ceux qui crient le plus fort. Et qui crie beaucoup peut obtenir un peu. Je n'ajouterai pas ma voix aux leurs car il nous faut être réalistes. Et, dans le contexte actuel, votre projet de budget, monsieur le ministre, présente nombre de points positifs.

Lors de votre entrée en fonction, vous avez énoncé les différents secteurs que vous souhaitiez développer. Votre budget permet de le faire. Je pense notamment à l'installation des jeunes agriculteurs, sujet sensible s'il en est car toutes les mesures de soutien à l'agriculture resteraient vaines si le relais des générations ne pouvait être assuré.

Cette politique de renouvellement s'articule logiquement autour de trois axes : l'installation de jeunes agriculteurs, la modernisation des exploitations existantes et la transmission des exploitations.

Je me félicite que les crédits consacrés à la dotation d'installation de jeunes agriculteurs enregistrent une progression de 11,5 p. 100. Cette dotation permet une revalorisation qui est indispensable au regard de l'objectif des 12 000 installations par an.

La loi de modernisation définit la politique d'installation comme devant favoriser la transmission des exploitations et leur adaptation au bénéfice des candidats justifiant de leur capacité à réaliser un projet.

Votre projet de budget, monsieur le ministre, permet de faire face au coût de la reprise, mais aussi de prendre en compte des installations plus diverses, notamment dans un cadre sociétal commercial.

La volonté de s'installer ne suffit pas pour la réussite de l'entreprise. La formation doit venir soutenir cette volonté. La bourse de préparation à l'installation, que le Gouvernement a prévu d'attribuer aux stagiaires et qui placera ceux-ci dans une situation comparable à celle des stagiaires de la formation professionnelle, est une mesure nécessaire. Elle va dans le bon sens, celui de l'égalité de l'accès à la formation et de l'égalité des chances.

Si les crédits destinés aux actions de formation et aux actions éducatives en milieu rural connaissent une progression de 23,6 p. 100, certaines dotations, et je le regrette, subissent un repli : je veux parler des actions destinées aux femmes, aux jeunes, et de l'apprentissage.

M. Patrick Ollier. Eh oui !

M. Philippe Martin. Je ne m'étendrai pas sur ce point, mais j'appelle l'attention du Gouvernement sur le fait que l'apprentissage est encore une des meilleures méthodes de transmission du savoir. (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Sa valeur n'est plus à démontrer. Je souhaite donc que la baisse des crédits qui lui sont consacrés ne soit que ponctuelle.

Toujours concernant la formation, je note que l'enseignement agricole reste une priorité, et je m'en réjouis car l'enseignement agricole a longtemps été dévalorisé.

La création de cent quarante postes pour l'enseignement technique public, de cinq dans l'enseignement supérieur, et de quinze nouveaux dans le cadre de la mise en place du nouveau contrat pour l'école, me conforte dans l'idée qu'une agriculture performante repose aussi sur des acteurs et sur la solidité de la formation qui a été transmise et reçue.

Parce qu'une des causes d'échec de l'installation est la difficulté de trouver un financement, nous ne devons pas oublier ce que permet la politique de bonification des prêts. C'est un sujet qui me tient à cœur. Aujourd'hui, les inquiétudes sont vives. Le coût de la bonification d'intérêt baisse d'année en année du fait de la diminution du volume des prêts agricoles, à moyen et à long terme, constatée depuis quatre ans. Cette évolution, qui est à mettre en rapport avec la baisse de plus de 20 p. 100 des investissements agricoles entre 1990 et 1993, présenterait le risque, si elle se poursuivait, de provoquer une décapitalisation importante, préjudiciable à la compétitivité de l'agriculture. Or ce système de financement bonifié présente l'avantage d'être un instrument reconnu par la réglementation communautaire et de générer des remboursements du FEOGA, tout en restant un outil sur lequel les Etats membres ont une grande latitude.

M. Patrick Ollier. C'est vrai !

M. Philippe Martin. Je suis toujours convaincu – je l'ai déjà précisé l'an dernier – que nous devrions profiter de ces marges de manœuvres financières pour relancer la politique de bonification dans l'optique de la reprise de l'investissement.

Comme je le disais, une politique de renouvellement s'articule autour de trois axes.

En ce qui concerne la modernisation d'exploitations existantes, les crédits sont malheureusement en baisse. Or il faut bien assurer la pérennité de ces exploitations car, à défaut, leur transmission n'en sera que plus difficile.

S'agissant de la transmission des exploitations, je me félicite que le projet de loi de finances pour 1996 comporte une mesure fiscale qui est destinée à assurer la pérennité des petites et moyennes entreprises car elle prévoit un abattement de 50 p. 100 sur la valeur des biens professionnels transmis entre vifs.

Je salue cette mesure, mais je regrette que nous n'ayons pu aller plus loin en excluant du texte les donations avec réserve d'usufruit, alors que le monde agricole les pratique couramment afin de procurer un revenu complémentaire aux retraités agricoles donateurs usufruitiers. Il serait souhaitable que l'on n'oublie pas ce point.

Une autre chose me tracasse : le fonds de gestion de l'espace rural. Lors de sa création par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire nous avait promis une dotation d'un milliard de francs. Dans le projet de loi de finances pour 1995, nous n'en trouvons que 500 millions et, dans le projet de loi de finances 1996, que 400 millions.

Nous sommes tous d'accord pour reconnaître que ce fond est un atout important pour le développement rural. Il a pour vocation de favoriser et de coordonner toutes les initiatives liées à l'entretien et à la mise en valeur des territoires. Nombre de projets existent, qui ont besoin d'être soutenus. Mais il apparaît que le crédit prévu ne sera pas suffisant.

Je m'interroge encore et toujours sur le fait que seul le ministère de l'agriculture contribue à ce fonds, alors qu'il n'est pas réservé aux seuls agriculteurs.

M. André Fanton. Très bonne interrogation !

M. Philippe Martin. J'aimerais bien, monsieur le ministre, que vous m'éclairiez afin que je saisisse la raison pour laquelle votre seul budget en supporte la charge.

Puisque je vous sollicite directement, je vais en abuser un peu en abordant le dernier volet de mes inquiétudes, qui concerne le monde viticole.

Deux questions : où en est-on de l'OCM-vin, et comment se situe la France dans la perspective de la présidence italienne, qui approche ? Qu'en est-il de l'assujettissement des coopératives agricoles et viticoles à la C 3 S et, notamment, de cette imposition en cascade qui nous traumatise tous, alors que le Gouvernement s'était engagé à diminuer les charges pesant sur le secteur ?

Nous avons bien compris le souhait du Gouvernement d'élargir le champ de la solidarité nationale et pris conscience de la nécessité d'éviter certaines distorsions de concurrence, mais les avantages fiscaux dont bénéficient les coopératives agricoles ne sont, en fait, que la contrepartie des contraintes liées à leur objet et à leurs missions.

N'oublions pas le rôle essentiel que jouent les coopératives dans l'organisation des marchés et des filières !

Je parlerai maintenant du problème plus général de la fiscalité agricole. Nous sommes dans l'attente d'une vraie réforme, à laquelle je vous sais favorable. Dans la mesure de nos moyens, nous vous aiderons à conduire à bien la réforme attendue et nécessaire.

Le problème du revenu du capital et de celui du travail se pose plus cruellement encore dans une situation de crise.

Le monde rural a la sensation d'être victime d'une discrimination : alors que les dirigeants de sociétés imposés à l'impôt sur les sociétés ne cotisent que sur leur rémunération de dirigeant, qui est, comme pour les salariés, un revenu du travail, alors que les dirigeants de sociétés imposés à l'impôt sur le revenu cotisent sur le revenu professionnel imposable et que la forme sociétaire permet de distinguer le patrimoine de l'entreprise du patrimoine personnel, alors que les entrepreneurs individuels sont considérés comme bénéficiaires d'un revenu professionnel égal au revenu global de l'entreprise, le monde agricole ne peut aujourd'hui opérer cette distinction.

La confusion actuelle des bénéfices agricoles, tant sur le plan fiscal que sur le plan social, nécessite un aménagement des dispositions fiscales en vigueur. Diverses propositions peuvent être envisagées. Il devient urgent de débattre de la question.

Reste un sujet que je souhaite encore aborder : l'emploi salarié dans le monde agricole. Aujourd'hui, dans l'agriculture, les groupements d'employeurs se développent. Compte tenu des difficultés auxquelles nous avons à faire face, notamment lorsque les exploitants agricoles ne sont pas tous du même secteur et qu'ils ne se voient donc pas appliquer la même convention collective, il serait bon que nous réfléchissions à une harmonisation générale afin d'éviter des tracasseries administratives superflues.

J'ai reconnu, monsieur le ministre, que votre budget présentait dans un contexte difficile nombre de points positifs, qui correspondent aux attentes de nos agriculteurs.

Il s'agit d'abord de l'allègement des charges fiscales : le nouvel allègement pour 1996 de la taxe sur le foncier non bâti avec la suppression totale de la part départe-

mentale, l'application rétroactive à la date de l'installation des jeunes agriculteurs de la déduction d'impôt sur les bénéfices agricoles, l'abaissement à 0,6 p. 100 du taux de droit d'enregistrement pour les acquisitions par les jeunes agriculteurs d'immeubles ruraux situés dans les territoires ruraux de développement prioritaires, combiné à l'extension du bénéfice de ce taux aux associés des sociétés civiles agricoles.

Même si ces mesures fiscales ont été décidées ces dernières années, ce sont plus de 600 millions de francs d'allègements fiscaux supplémentaires dont bénéficiera l'agriculture en 1996.

Il s'agit ensuite de l'allègement des charges financières – je pense notamment à la reconduction de mesures d'aide aux agriculteurs en difficulté et à leur poursuite –, de la promotion de la chaîne agro-alimentaire, de la modernisation de la filière pêche, de l'adaptation de la formation en faveur de la politique de l'emploi et, enfin, de l'utilisation équilibrée de l'espace agricole et de l'espace forestier. A cet égard, je citerai la dotation budgétaire consacrée à la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes, en augmentation de 20,7 p. 100, la prime au maintien des systèmes d'élevage extensif, l'effort de lutte contre la pollution d'origine agricole – les dotations consacrées aux aides aux bâtiments d'élevage progressent de 5,3 p. 100.

Monsieur le ministre, tout en respectant les contraintes de rigueur, vous avez fait face efficacement à un certain nombre d'attentes, et vous pouvez compter sur l'entier soutien du groupe du RPR, qui votera votre projet de budget. Ce faisant, il rendra hommage à votre travail, à vos compétences et à vos résultats. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Rémy Auedé.

M. Philippe Vasseur, *ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.* A mon avis, il va être moins gentil ! (*Sourires.*) Mais sait-on jamais ?

M. Rémy Auedé. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'année 1995 aura révélé l'ampleur des effets destructeurs des dispositifs issus de la réforme de la PAC et du lancement des accords du GATT.

Si l'un des objectifs de la PAC était de réduire les excédents, l'expérience vécue avec le marché des céréales montre les dangers de la conjonction de la réforme de cette politique et du GATT encore naissant, d'une part et des opportunités de domination des Etats-Unis, d'autre part.

Pourquoi ne pas faire durer la situation de déflation qui donne le prétexte à Bruxelles de stopper les aides à l'exportation, voire de taxer les exportations ? La jachère devient dans ce contexte un outil fort utile et fort subtil. Tout cela ne pourra que favoriser le positionnement des USA sur le marché européen et, demain, sur celui des PECO, les pays d'Europe centrale et orientale.

La Commission de Bruxelles va même au devant du GATT. L'exemple du marché du porc et de la volaille est révélateur. En 1994, 860 000 tonnes de porc ont été exportées et, selon le GATT, ce tonnage ne doit pas excéder 490 000. Mais la Commission se refuse à considérer ce chiffre comme un minimum. La réaction des producteurs ne s'est pas fait attendre : ceux-ci exigent le financement de la totalité des exportations autorisées par le GATT, ce qui est bien le moins. Mais la Commission renâcle. « Les choix de la Commission laissent le champ

libre à la concurrence américaine, notamment dans les pays de l'Est », déclare, amer, le président de la fédération des industries avicoles.

Avec le GATT, la pression du marché mondial va devenir encore plus intolérable.

Les stocks de poudre de lait et de beurre sont au plus bas, mais les quotas laitiers, qui briment nos producteurs, sont reconduits jusqu'à l'an 2000.

En un peu plus de trois ans, une exploitation sur cinq a cessé de produire du lait. Si les exploitations de moins de vingt hectares sont majoritairement touchées, le mouvement commence à atteindre celles qui se situent entre vingt et quarante hectares. A cette allure, il ne restera plus que 110 000 exploitations en 1999, dont 60 000 détiendront les trois quarts du troupeau national. Les petits exploitants, au nombre de 15 000, ne possèderaient plus que 15 p. 100 de la production, selon les estimations.

Quant à la crise qui affecte le secteur des fruits et légumes, victime des déséquilibres agrimonétaires, elle augure d'un avenir où les marchés ressembleront plus à un champ de bataille. On fera de la dévaluation des monnaies l'arme privilégiée pour tenter d'échapper aux contraintes de la réforme de la PAC et du GATT.

Il faut renégocier la PAC. Beaucoup commencent à en parler. Mais, sous couvert d'un même objectif, les finalités des uns ne sont pas celles des autres. L'épisode « céréales », loin d'être passager, met en lumière la volonté de ceux qui souhaitent l'éclatement de la PAC, l'ouverture totale des frontières aux produits agricoles et la possibilité de spéculer sur les prix mondiaux des denrées alimentaires. L'exemple des cours du blé qui flambent à Chicago n'est qu'un début de cette réalité.

Il y a plus grave encore : l'agriculture devient une monnaie d'échange dans le cadre d'échanges commerciaux plus larges. C'est notamment ce qui commence à se passer avec les pays de l'Est.

Un récent accord signé avec le Maroc concernant la pêche introduit un volet agricole dans lequel on donne libre accès aux importations de tomates, d'agrumes et de fleurs, et la Commission européenne met en place des zones de libre-échange avec les pays d'Amérique latine pour l'horizon 2005-2010.

Derrière de profondes perturbations du système monétaire se profilent de graves dangers qui, avec l'instauration du libre-échange, imposeront la baisse des prix agricoles et la liquidation des dispositions financières qui protègent encore l'agriculture européenne.

Pour nous, renégocier la PAC, c'est appliquer la préférence communautaire, c'est imposer des prix garantis rémunérateurs et des règles de coopération au niveau des marchés en respectant le droit d'exister de chaque agriculture nationale ! Il faut des aides modulées et plafonnées pour freiner la course à l'accumulation des terres.

Une nouvelle PAC devrait abandonner la jachère et augmenter le nombre d'agriculteurs. Or la réduction que vient d'octroyer le Conseil européen n'a rien à voir avec l'enjeu auquel est confronté l'humanité puisque la FAO a évalué à 90 millions d'hectares les surfaces qu'il faudrait mettre en culture pour avoir une capacité vivrière telle que l'on puisse faire face à l'augmentation de la population mondiale.

Le rôle de l'agriculture est de nourrir les hommes. En conséquence, les matières premières agricoles et les denrées alimentaires ne devraient pas pouvoir être l'objet de spéculations.

C'est dans ce contexte européen que se place notre politique agricole, à laquelle le budget de 1996 ne donne que peu de moyens.

Déjà en stagnation en 1995, le budget de l'agriculture est celui qui, avec le budget de l'industrie, accuse la plus forte diminution. Nous sommes donc en droit de nous interroger sur les futurs débouchés de la charte nationale de l'installation des jeunes et sur la conférence annuelle agricole, d'autant plus que n'est envisagée aucune ligne budgétaire nouvelle concernant ces chapitres.

Ce qui nous interpelle, c'est, d'une part, la faiblesse du budget agricole et, d'autre part, l'augmentation de la part française aux dépenses agricoles communes, même si l'on peut noter une amélioration de notre taux de retour.

Ne peut-on, dans ce contexte, s'interroger sur la diminution de la marge de manœuvre de nos actions dans le cadre national ?

Face à la chute incessante du nombre des exploitations et aux inquiétudes qu'elle suscite, peut-être avez-vous senti, monsieur le ministre, le début d'un vent de fronde.

Vous avez déclaré qu'il fallait « stabiliser le nombre des exploitations aux environs de 550 000 à l'horizon 2005-2010 avec une égalité entre les installations et les départs ». Vous avez de plus précisé que le chiffre de 450 000 était le seuil incompressible, voire une limite à ne jamais franchir. Il y a donc un point positif à votre actif par rapport à votre prédécesseur. Celui-ci n'avait pas, il est vrai, fixé de seuil. La descente s'annonçait donc encore plus vertigineuse.

Mais, monsieur le ministre, l'agriculture n'est pas une affaire comptable car son premier rôle est de nourrir les hommes ! Vu le gisement d'emplois qu'elle recèle et les besoins de notre pays en ce domaine, les enjeux sont d'une tout autre nature !

Non seulement il faut mettre tous les moyens en œuvre, en France comme au niveau européen, pour conserver dès maintenant nos 740 000 exploitations, mais il faut également oser une politique de développement humain pour tendre à nouveau vers le million d'exploitations.

Il existe une logique d'austérité qu'il faut à tout prix briser. Notre agriculture est aujourd'hui au cœur de la bataille de l'emploi, priorité que s'était assignée le Président de la République. Or l'analyse de votre budget laisse poindre un certain nombre d'inquiétudes pour les agriculteurs.

S'installer exige actuellement que soient remplies un certain nombre de conditions : avoir accès à la terre, pouvoir produire, pouvoir vendre à des prix rémunérateurs, pouvoir transmettre, pouvoir se maintenir, et même exporter.

Mais, pour devenir agriculteur, il faut déjà pouvoir se former !

A la rentrée de 1995-1996, ce sont entre 2 500 et 3 500 élèves qui se sont vu refuser l'entrée de l'enseignement technique agricole. Depuis quatre ans, les crédits stagnent. Dans la même période, le privé a bénéficié de 50 p. 100 d'augmentation. En 1996, le public verra ses crédits croître de 4 p. 100 et le privé de 11 p. 100.

La situation est des plus critiques car, s'il manque des enseignants, l'accueil des élèves commence à se poser eu égard à la croissance des effectifs.

La faiblesse du nombre des ATOS est dramatique. Depuis 1985, il n'y a pas eu de créations de postes, sauf une trentaine en 1989. Pourtant, depuis 1989, 15 000 élèves supplémentaires ont été accueillis. En réa-

lité, il manque 700 postes d'ATOS. Certains établissements ne fonctionnent que par le biais des CES, dont le nombre est aujourd'hui estimé à 4 000.

Monsieur le ministre, seriez-vous d'accord pour transformer au titre d'une première tranche 500 de ces CES en emplois stables ?

Seriez-vous d'accord pour transformer tout ou partie des heures supplémentaires en emplois stables de PCEA et de PLPA2 ?

Il est seulement prévu d'ouvrir 92 postes au mois de janvier 1996 et 48 à la prochaine rentrée.

Ma dernière remarque à propos de la formation concernera les maisons familiales. Celles-ci offrent un enseignement propre avec un système de formation en alternance. Pourquoi, dès lors, vouloir développer la préparation aux baccalauréats technologiques en maisons familiales alors que celle-ci relève des missions de service public de l'enseignement technique agricole ?

Votre budget ne répond pas aux retards accumulés, et encore moins au nouvel afflux d'élèves.

Votre appel à une croissance raisonnée des effectifs est sans doute à mettre en relation avec votre projet de limiter le nombre des exploitations à 450 000, et c'est bien cela que nous réfutons.

Concernant l'installation, votre budget connaît un recul : les crédits de bonification diminuent encore de 11 p. 100, ce qui n'est pas une bonne chose.

La DJA progresse certes de 11 p. 100, mais elle s'intègre dans votre objectif restrictif. S'installer, c'est aussi accéder au foncier. Que dire alors de la nouvelle diminution de 10 p. 100 sur les crédits de fonctionnement destinés aux SAFER ? Par ailleurs, quand sera réglé le problème des droits à produire qui interdisent à ces jeunes de s'installer ? Comment se satisfaire encore de la baisse de la dotation du dispositif à la préretraite ? Quant à la part du budget consacrée aux agriculteurs en difficulté, elle accuse une chute de 40 p. 100 par rapport à 1995.

Pour mener une politique de l'installation, il faut des candidats. Mais qu'est ce qui pourrait bien motiver les jeunes aujourd'hui ? Ils sont 30 p. 100 à s'installer sans aides. Quoi de plus normal que de vouloir gagner sa vie sans avoir à subir un endettement insupportable quand on commence son métier ? La question du revenu est donc posée avec force, comme celle des taux d'intérêt. En effet, 54 p. 100 des exploitants ont un revenu inférieur au SMIC et 29 p. 100 touchent l'équivalent d'un demi-SMIC. Malgré les soutiens publics, les prix des productions agricoles sont globalement orientés à la baisse.

Tout le monde s'accorde à reconnaître les formidables potentialités d'emploi que recèle l'agriculture, mais les lignes budgétaires correspondantes sont en diminution. Je pense plus particulièrement aux crédits d'orientation des offices, qui enregistrent encore une fois une baisse de 3,4 p. 100. Même les chambres d'agriculture soulignent que « dans un contexte international de plus en plus ouvert et concurrentiel, il convient, au risque de remettre en cause leur capacité à agir pour le maintien et la création de l'emploi, pour l'adaptation nécessaire des filières agricoles et agroalimentaires, de renforcer, de manière significative ces crédits. » Votre souhait, monsieur le ministre, est de dynamiser l'ensemble de la filière. Mais comment expliquez-vous alors que, depuis dix ans, les crédits destinés au secteur agroalimentaire soient divisés par trois ?

M. le président. Je vous prie de conclure, monsieur Auchédé.

M. Rémy Auedé. Quant au fonds de gestion de l'espace rural, il est passé de 1 milliard de francs à 500 millions, pour redescendre à 350 millions et atteindre maintenant les 400 millions.

Un mot enfin, monsieur le ministre, sur les problèmes de la forêt, qui connaît le même traitement puisque vous diminuez votre contribution à l'ONF de 22 p. 100 et que vous transférez les charges de l'Etat sur les collectivités locales.

Je pourrais citer encore de nombreuses lignes budgétaires et démontrer que vous ne joignez pas le geste à la parole.

Permettez-moi, en conclusion, de soumettre à votre réflexion la remarque d'un syndicaliste agricole : « Nous avons plus besoin de voisins que d'hectares. Des jeunes s'installent, mais, en contrepartie, ils sont plus fragiles, car ils ont investi récemment, et, si la crise dure dans leur secteur, ils sauteront. »

Pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, le groupe communiste ne peut voter ce projet de budget.

M. le président. La parole est à M. Alain Le Vern.

M. Alain Le Vern. Il y a plusieurs façons d'aborder le vote d'un budget. La vôtre, monsieur le ministre, ne déroge pas à la règle établie par votre prédécesseur : vous nous suggérez de parler d'autre chose.

A la fin de l'année 1993, lors de l'examen du projet de budget pour 1994, on nous promettait un débat d'orientation agricole, qui s'est d'ailleurs révélé tellement décevant qu'il fallut aussitôt ouvrir d'autres perspectives. Puis, opportunément, pour ne pas parler du budget de 1995, on évoquait la loi de modernisation votée en ce début d'année. Cette année, comme les deux précédents, le projet de budget soumis à notre assemblée n'est pas bon. Il est à la baisse malgré tous les artifices de présentation. Vous-même, monsieur le ministre, le savez. C'est pourquoi vous préférez nous parler de l'installation alors que la charte est déjà bouclée et que vous avez convié une manifestation, dans votre bonne commune, pour lundi prochain. Le sujet est pourtant d'importance et aurait mérité mieux qu'une évocation à l'occasion d'une discussion budgétaire.

L'examen du budget doit situer, dans le temps, l'action dans le domaine agricole avec un rythme qui s'accélère et des défis qui se multiplient. Chacun le sent bien, nous sommes à un tournant : ou bien nous parvenons à trouver un nouvel équilibre grâce à une politique volontariste, ou bien les tendances actuelles se prolongent et ce sera la fin de notre agriculture. Celle-ci est à l'image de notre société : fracturée, morcelée, injuste.

Elle est fracturée par des évolutions rapides, exploitées par une minorité s'adaptant et tirant profit de cette fuite en avant. Ainsi 80 p. 100 des aides vont-elles toujours à 20 p. 100 des agriculteurs. Ainsi les droits à produire sont-ils souvent attribués aux exploitations importantes. Les injustices s'aggravent. A égalité de travail, les disparités sont énormes, différences que l'on retrouve d'ailleurs au moment de la retraite. A ces deux fractures s'ajoute le morcellement des territoires. Si la tendance actuelle se poursuit, on assistera au regroupement des exploitations, à la concentration des productions, donc à l'abandon de zones de plus en plus vastes de nos campagnes. Déjà une petite moitié de notre pays compte moins de vingt habitants au kilomètre carré.

M. Patrick Ollier. Il fallait voter la loi sur l'aménagement du territoire, monsieur Le Vern !

M. Alain Le Vern. Ces chiffres, ces analyses sont connus de tous. Pour enrayer ces tendances, vous avez lancé un vaste débat sur l'aménagement du territoire,...

M. Patrick Ollier. Eh oui ! Heureusement qu'on l'a fait !

M. Alain Le Vern. ... auquel beaucoup d'entre nous ont participé proposant, osant, espérant. Deux ans plus tard, le résultat est bien amer et la déception est d'autant plus grande que l'espérance et les perspectives avaient été fortes. Il n'y a plus de politique d'aménagement du territoire ;...

M. Patrick Ollier. Vous avez voté contre !

M. Alain Le Vern. ... il n'y a pas de volonté de la droite de stopper la fracture entre les territoires ; il n'y a pas de volonté de rééquilibrage. Les crédits inscrits au titre de l'aménagement du territoire baissent de 11 p. 100, ceux du fonds de gestion de l'espace rural de 20 p. 100. Ces deux évolutions sont proprement scandaleuses.

M. Patrick Ollier. Il faut bien payer vos dettes !

M. Alain Le Vern. Pour ce qui est de votre compétence ministérielle, monsieur le ministre, le fonds de gestion de l'espace rural correspond, pour le pays entier, au budget d'une ville moyenne. C'est dérisoire ! Vous découragez les nombreuses initiatives locales et retardez des actions qui espèrent encore une aide de l'Etat. Et s'il est un sujet où les talents de démagogie et d'illusionnisme ne peuvent vous être contestés, c'est bien celui de l'aménagement du monde rural. (*Protestations sur les bancs du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Patrick Ollier. C'est scandaleux !

M. Alain Le Vern. Dans ce projet de budget pour 1996, vous nous proposez un nouveau sujet sur lequel il a déjà été tranché. Après l'orientation, après la modernisation, voilà l'installation. Votre objectif est affiché : 400 000 exploitants d'ici à l'an 2000, soit la moitié du chiffre actuel. Ces 400 000 exploitants disposeront des droits à produire et des revenus des 800 000 actuels. C'est clair. Vous élargissez la fracture des territoires et celle des revenus. Pourtant, vous disposez de moyens pour répondre aux défis et pour faire ce que vous aviez promis. Mais vous refusez de prendre les seules décisions qui permettraient d'assurer durablement l'avenir de nos campagnes : la maîtrise des droits à produire et le plafonnement des aides.

L'aventure du décret signé par votre prédécesseur, monsieur le ministre, et déclaré par vous comme nul et non avenu sans qu'il soit aujourd'hui abrogé ou remplacé, prouve votre incapacité à trancher la question fondamentale du statut des droits à produire. Vous hésitez, vous tergiversez, comme quelqu'un qui sait qu'il va commettre une erreur.

M. Patrick Ollier. M. Le Vern est mal informé !

M. Alain Le Vern. Vous allez organiser la concentration des droits à produire, le versement des aides en des mains toujours moins nombreuses, alors que, dans chacune de nos régions, chacun de nos « pays », on a fait la preuve que d'autres systèmes étaient plus soucieux de l'aménagement de l'espace, de la qualité des productions,...

M. Jean Auclair. Il faut aller sur le terrain, monsieur Le Vern !

M. Alain Le Vern. ... de la valorisation des terroirs, de la défense de l'environnement, de la vie de nos communes, dont la moitié comptent moins de 350 habi-

tants. D'ailleurs, la charte que vous allez signer lundi dans votre région, monsieur le ministre, connaît déjà des aménagements grâce à la politique audacieuse, proche des hommes et des réalités, que mène le conseil régional du Nord - Pas-de-Calais sous l'impulsion de Jean-Pierre Defontaine.

Je vous le répète : les droits à produire sont l'outil majeur permettant de mettre en œuvre les objectifs affichés. Ils permettent d'assurer un revenu, de garantir des ressources, d'organiser les productions, de les maîtriser et de les répartir. Bref, ils assurent l'avenir de notre agriculture et de nos campagnes. Les droits à produire appartiennent à la collectivité nationale. Ils font partie du patrimoine naturel et humain de la nation. Ils assurent des revenus stables grâce à des fonds publics. C'est donc à la collectivité nationale d'en assurer la gestion, l'attribution et la juste répartition. C'est à elle d'en assurer l'évolution à chaque changement. Cette approche s'oppose radicalement à la vôtre, monsieur le ministre. À la concentration et à la productivité qui caractérisent votre politique actuelle, vous allez ajouter la constitution d'un patrimoine personnel à partir de fonds publics. En effet, le mécanisme de l'installation des jeunes prévoit l'attribution de droits à produire, de droits à primes qui sont nécessaires à l'existence des exploitations. Mais si l'on veut que ce patrimoine serve ensuite à installer d'autres jeunes, à assurer durablement l'avenir, il faut, au moment de la cessation d'activité, que ces droits, propriété de la collectivité nationale, fassent à nouveau l'objet d'une gestion collective et puissent être attribués à d'autres.

M. Jean Auclair. N'importe quoi !

M. Alain Le Vern. Il serait injuste et inacceptable que ces droits collectifs, après avoir garanti des revenus toute une vie, se transforment en un capital personnel, marchand, cessible. Les droits à produire, les droits à primes sont les leviers incontournables d'une agriculture moderne. Et c'est cela qu'il faut assumer. Prétendre le contraire, c'est vouloir concentrer en un minimum d'hectares, le maximum de production et laisser en plus aux communes rurales le soin d'entretenir des terres qui seront inévitablement délaissées.

Nous sommes à un tournant car les marges d'évolution se réduisent. Naturellement, les pays veulent tous accéder à l'autosuffisance alimentaire, ce qui réduit nos possibilités d'exportation. En signant les accords du GATT, vous avez accepté de voir nos capacités d'exporter vers les pays tiers réduites d'un quart environ pour nombre de productions animales et végétales.

M. Patrick Ollier. Heureusement qu'on était là pour les changer ces accords !

M. Alain Le Vern. A ce propos, monsieur le ministre, quand comptez-vous réunir le comité de suivi du GATT, qui n'a pas été convoqué depuis de nombreux mois ?

M. Patrick Ollier. Vous avez toutes les audaces, monsieur Le Vern !

M. Alain Le Vern. Si la charte d'installation peut concourir à assurer l'avenir de notre agriculture, votre projet de budget n'y contribuera pas, car il ne résoudra pas les difficultés financières de beaucoup de candidats. Il n'ouvrira pas de perspectives claires et rassurantes. De plus, il n'apportera pas de réponse sur les droits à produire, donc sur la juste redistribution des revenus, sur la concentration excessive et ses conséquences pour l'environnement.

Devant l'importance stratégique de l'installation des jeunes, il aurait fallu organiser une consultation plus large et permettra au Parlement de proposer, d'arbitrer, d'amender la charte.

Votre budget, monsieur le ministre, sacrifie l'aménagement du monde rural et financera l'installation sur des bases que nous critiquons fortement. Vous prétendez par ailleurs assurer la promotion des filières et de la qualité. Cet objectif, sur lequel vous vous exprimez souvent, est certes louable, mais il est démenti par les chiffres puisque, là encore, les crédits sont à la baisse. Ce ne sont pas les producteurs de viande ou de fruits et légumes qui trouveront des raisons d'espérer dans ce projet de budget pour 1996. Ils réclament à juste titre des réformes structurelles afin de ne plus être les jouets de telle ou telle crise.

M. Jean Auclair. Vous avez fait fort, vous !

M. Alain Le Vern. La filière bois n'y trouvera pas plus son compte, puisque les crédits affectés au Fonds forestier national sont aussi à la baisse de 10 p. 100. Délaisser, sacrifier nos forêts aujourd'hui, c'est là encore pénaliser les générations futures. Nous avons d'ailleurs déposé des amendements pour que, dans ce domaine-là au moins, la raison triomphe.

Préparer l'avenir de notre agriculture, c'est aussi former les femmes et les hommes. Là encore, monsieur le ministre, vos choix et vos méthodes sont édifiants.

Mme Evelyne Guilhem. Et là encore, vous n'avez rien fait !

M. Alain Le Vern. Fin 1996, en quatre ans, le budget de l'enseignement privé agricole aura progressé de 50 p. 100, contre 11 p. 100 pour le public.

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Application de la loi Rocard !

M. Alain Le Vern. Tandis que l'enseignement public agricole a refusé cette année 2 500 élèves - preuve que l'agriculture attire les jeunes - faute de crédits et de places, l'enseignement agricole privé fonctionne, lui, à guichets ouverts, car plus il recrute, plus il voit ses subventions de fonctionnement augmenter. Vous organisez ainsi le démantèlement de l'enseignement agricole public. Ce n'est pas cela la parité !

Et que dire de l'extraordinaire précarité des enseignants, dont le quart est constitué de contractuels ? A quand un plan de transformation des heures supplémentaires en postes ? Nous estimons qu'il faudrait créer 500 postes par an pour combler le déficit de 2 500 postes d'enseignants, auxquels il convient d'ajouter les ATOS.

Et les infirmières ! Pourquoi les infirmières, monsieur le ministre ? Pour dénoncer une méthode inacceptable. A la page 115 du bleu budgétaire, vous créez deux postes d'infirmière au titre de la loi de programmation que vous évoquiez à l'instant et vous les supprimez, page 118, au titre du projet de budget pour 1996. Là encore, c'est du grand art pour ne pas remplir vos engagements !

Monsieur le ministre, réussir l'installation des jeunes et préparer l'agriculture aux nouvelles mutations, cela passe par une formation de qualité. Les enseignants sont motivés, disponibles, mais, ils vivent comme une injustice et un certain mépris l'attitude de leur ministère. On ne cultive pas sans labourer en profondeur. On doit donc préserver le premier maillon de notre agriculture : la formation.

Finalement, monsieur le ministre, personne ne trouve votre budget bon. Faut-il alors espérer en la conférence annuelle promise par le Président de la République ? En

sera-t-il comme pour le reste ? Après avoir suscité l'espoir, quelle sera la récolte ? Après avoir débattu sur l'orientation et la modernisation, après avoir enregistré l'installation, notre assemblée attend le bon vouloir du prince. Ce n'est pas ainsi que l'on revalorisera le travail du Parlement et que l'on fera fonctionner la démocratie. Mais, peut-être M. le Président de la République tranchera-t-il la question des droits à produire et signera-t-il le décret à votre place, monsieur le ministre ? Peut-être dira-t-il quelle agriculture il souhaite ? Peut-être proposera-t-il les mesures de justice qu'attendent les petits et moyens agriculteurs ? Peut-être donnera-t-il des indications sur la nécessaire clarification de la fiscalité agricole ? Peut-être redonnera-t-il sa place à l'entreprise individuelle ou familiale ? Peut-être répondra-t-il aux retraités de l'agriculture ? Peut-être proposera-t-il des aménagements de la fiscalité ? Peut-être vous enjoindra-t-il, monsieur le ministre, de réunir le comité de suivi du GATT ? Peut-être nous dira-t-il ce qu'il pense aujourd'hui de votre approbation du GATT et de la sienne en particulier ? Peut-être le député rural qu'il fut dira-t-il son sentiment sur la fin de l'aménagement du territoire et de l'aménagement du monde rural ? Peut-être ? Autant d'interrogations auxquelles un rendez-vous non préparé en cette assemblée n'apporte pas de réponses.

Vous êtes servi, monsieur le ministre, par un contexte plutôt favorable. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean Auclair. Descendez dans les campagnes, monsieur le Vern ! Vous ne connaissez pas les problèmes !

M. Alain Le Vern. L'application de la PAC contre laquelle vous étiez – vous avez même voulu voter la censure ! – vous sert aujourd'hui d'argument pour tenter de masquer la médiocre réalité de votre budget. Grâce à la PAC encore, le revenu moyen des agriculteurs augmentera en 1995.

M. Jean-Louis Léonard, rapporteur spécial. C'est tout ce qui leur importe !

M. Alain Le Vern. Je vous rappelle, monsieur le ministre, ce que vous disiez récemment sur la politique agricole commune : « Cela a marché, très bien marché même. Il faut bien le reconnaître aujourd'hui : cette réforme de la PAC qui a suscité trente ans de craintes, souvent légitimes d'ailleurs, s'est révélée être la meilleure alliée des agriculteurs. » C'est votre discours du 19 octobre. C'est donc très récent. Je vous en donne acte, même si l'aveu est un peu tardif.

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. C'est grâce à nous ! Nous avons bien négocié, à Bruxelles !

M. Alain Le Vern. Mais, nous le savons bien, les difficultés agricoles sont là, devant nous, et l'augmentation du revenu moyen des agriculteurs, que j'évoquais à l'instant, cache d'extraordinaires inégalités, des abus, des détresses muettes et des injustices. Le budget est à la fois un instantané et une perspective. Après la présidence française du Conseil de l'agriculture, dont le bilan est squelettique, l'horizon est flou. Je dis flou, et non pas sombre. Il vous appartenait, monsieur le ministre, de l'éclairer. La politique de ce gouvernement ne vous le permet pas. Nous saurons, quant à nous, faire des propositions afin d'offrir l'alternative nécessaire à notre agriculture,...

M. Jean Auclair. Vous avez fait vos preuves !

M. Alain Le Vern. ... à notre monde rural, donc aux femmes et aux hommes qui le font vivre. Ce budget est mauvais. C'est pourquoi nous voterons contre.

M. Louis Le Penec. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Alain Moyne-Bressand.

M. Alain Moyne-Bressand. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en quelques décennies, de pays rural agricole la France s'est transformée en un pays rural industriel. Dans un contexte national et communautaire, notre agriculture s'est adaptée et s'organise, soutenue par les pouvoirs publics, avec ses forces et ses faiblesses, face à une concurrence européenne et mondiale exacerbée. Les handicaps de notre agriculture ont été compensés par les atouts et le dynamisme de notre industrie agro-alimentaire.

Aujourd'hui, avec plus de 4 000 entreprises de plus de dix salariés réalisant un chiffre d'affaires, pour 1993, de 643 milliards de francs, nous nous plaçons au deuxième rang européen après l'Allemagne. L'excédent du commerce extérieur a été de 46,7 milliards de francs en 1994, c'est-à-dire inférieur de 10,4 milliards à celui de 1993, soit une diminution de 18 p. 100. L'industrie alimentaire française constitue 75 p. 100 des débouchés de l'agriculture et 75 p. 100 de la consommation alimentaire. Près de la moitié du chiffre d'affaires des industries alimentaires est réalisé par des industriels du lait et de la viande.

Depuis plus de vingt ans, les industries alimentaires se sont engagées dans un vaste processus de concentration et de restructuration qui a abouti à la constitution d'un ou plusieurs groupes de dimension nationale à vocation européenne dans la plupart des secteurs. Ainsi, 260 entreprises réalisent plus de 500 milliards de francs de chiffre d'affaires, avec 58 p. 100 du chiffre d'affaires total, tandis que 3 856 entreprises réalisent moins de 500 milliards de francs de chiffre d'affaires. Les 50 premiers groupes réalisaient 62 p. 100 du chiffre d'affaires total en 1993.

Paradoxalement, les entreprises alimentaires françaises, dans le contexte mondial, demeurent, à quelques exceptions près, des PME puisque, parmi les 131 premiers groupes alimentaires mondiaux réalisant plus de 1 milliard de dollars de chiffre d'affaires en produits alimentaires, on compte 62 entreprises européennes, dont 11 entreprises françaises qui représentent 5 p. 100 du chiffre d'affaires. L'écart entre les firmes françaises et les leaders mondiaux demeure et la concentration des industries alimentaires françaises n'est donc pas à son terme.

Les industries alimentaires emploient 500 800 salariés : 377 760 dans les entreprises de plus de dix salariés et 123 040 dans les entreprises de moins de dix salariés.

Par leur implantation et leurs liens avec l'agriculture, les industries agro-alimentaires participent à l'animation économique des zones rurales. Elles répondent ainsi aux préoccupations d'aménagement du territoire.

L'industrie agro-alimentaire est présente dans toutes les régions, bien qu'elle soit plus développée au nord de la Loire.

Dans les communes rurales sont plutôt localisées les activités suivantes : la fabrication de charcuterie, l'abattage de la volaille, l'industrie laitière, la conserverie de légumes, le travail du grain, les sucreries, la cidrerie.

Le secteur coopératif, près de 20 p. 100 du chiffre d'affaires des industries alimentaires, est particulièrement implanté en milieu rural.

L'action nationale pour la qualité du terroir participe pleinement à l'objectif d'aménagement du territoire et du maintien de l'activité dans les zones rurales. Je tiens à vous féliciter, monsieur le ministre, pour l'action que vous menez dans ce sens.

Aujourd'hui, un peu partout en France, des petits producteurs se mobilisent et se regroupent pour faire la promotion des produits du terroir. Ils trouvent des débouchés en vente directe et participent au maintien de la vie et au développement économique et touristique de leur région. Cette action doit être poursuivie et renforcée, en particulier avec Mme le ministre du tourisme.

Les produits agricoles sont aux trois quarts transformés avant d'être mis sur le marché et il n'y a pas d'autre alternative à la vente de produits agro-alimentaires que la grande distribution. L'agro-alimentaire réalise 500 milliards de francs de chiffre d'affaires avec la grande distribution, plus que l'électronique, l'électroménager et le textile, qui n'atteignent que 400 milliards de francs.

Le rapport de forces est déséquilibré au détriment des fournisseurs : les cinq premiers distributeurs ont un chiffre d'affaires de 100 milliards de francs ; les dix premières entreprises agro-alimentaires n'ont pas un chiffre d'affaires excédant 10 milliards.

Aucun fournisseur n'est aujourd'hui indispensable : les grandes entreprises réalisent 20 p. 100 de leur chiffre d'affaires avec un seul distributeur ; une seule enseigne ne réalise pas plus de 1 p. 100 de son chiffre d'affaires avec une seule entreprise de type BSN.

Il est donc nécessaire de réviser l'ordonnance de 1986, comme M. le Premier ministre s'y est engagé.

Il faut élargir les dérogations aux ententes pour faire reconnaître les modes d'organisation en agriculture et les efforts en matière de qualité. En d'autres termes, il faut permettre aux opérateurs économiques de s'organiser dans la plus grande clarté, sans avoir à demander l'autorisation de la DGCCRF. Cela exige de modifier l'article 10 du titre III.

Il faut libérer les fournisseurs du carcan des contraintes dans lesquelles ils sont enfermés. Ce n'est pas à l'Etat de s'immiscer dans les relations commerciales bilatérales. Cela exige de modifier tous les articles régissant globalement les conditions de vente dans le titre IV, c'est-à-dire de simplifier les règles de facturation pour éviter la prolifération d'une science nouvelle, la « facturologie » avec remise ou ristourne ; de simplifier le dispositif de la publicité des conditions générales de vente en identifiant ce qui relève de la coopération commerciale ; de reconnaître et sanctionner clairement les pratiques déloyales, notamment le déréférencement abusif et les prix anormalement bas.

M. Germain Gengenwin. Très bien !

M. Alain Moyne-Bressand. Cela passe soit par des réformes radicales comme autoriser le refus de vente, supprimer l'interdiction de prix de revente minimum, modifier les dispositifs sur les règles de non-discrimination, soit par des dispositions nouvelles, prévoyant par exemple des sanctions pour prix anormalement bas ou pour déréférencement abusif.

M. le président. Mon cher collègue, je vous demande de conclure.

M. Alain Moyne-Bressand. Je termine, monsieur le président.

Les chefs d'entreprise de ma région, que j'ai questionnés, sont ulcérés par la quantité et la lourdeur des démarches administratives qu'ils ont à accomplir au quo-

tidien. Elles se traduisent par un coût de revient supplémentaire du produit transformé et, en définitive, par une baisse de compétitivité.

Organisation des marchés dans l'intérêt des entreprises, des producteurs et des agriculteurs, allègement, simplification des formalités, baisse de la pression parafiscale sont aujourd'hui le préalable à une relance de l'activité et de l'emploi dans le secteur agro-alimentaire. Cette politique est plus que jamais urgente et nécessaire si nous voulons être les premiers Européens.

Monsieur le ministre, nous vous apportons notre soutien et nous vous faisons confiance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. André Bascou.

M. André Bascou. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget annexe des prestations sociales agricoles pour 1996 marque une étape décisive puisqu'il enregistre le basculement total du financement professionnel sur le revenu des exploitants. D'où trois séries de réflexions : sur l'aménagement de l'assiette des cotisations, et donc l'adaptation de la fiscalité ; sur la recherche de la parité des droits sociaux des agriculteurs ; sur la parité dans les coûts de gestion, entraînant celle des actions sociales de la MSA.

Pour l'essentiel, l'assiette des cotisations est désormais l'assiette fiscale. Ce dossier rejoint donc celui de la réforme de la fiscalité, demandée avec insistance par un certain nombre d'organismes agricoles, notamment le Centre national des jeunes agriculteurs, réforme dont je rappelle les grandes orientations :

Séparer totalement les revenus du travail des revenus du capital, évolution déjà engagée dans le BAPSA de 1995 et qui mérite d'être améliorée ;

Encourager le passage au bénéfice réel par des dispositifs d'allègements fiscaux ;

Élargir la possibilité d'amortissement des investissements ;

Enfin, permettre le provisionnement pour aléas climatiques et économiques, investissements exceptionnels, maladies du bétail, etc.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. André Bascou. Parallèlement à la définition de l'assiette, il faut rechercher la parité des prestations versées aux exploitants agricoles.

En matière d'assurance vieillesse, le BAPSA 1996 enregistre une hausse de 2,2 p. 100 qui correspond aux mesures prises pour les petites retraites. Compte tenu des masses considérables que représentent les retraites, nous comprenons que le financement de la parité se fasse par étapes. Toutefois, de trop nombreuses retraites d'exploitants agricoles restent faibles et ne traduisent pas la reconnaissance de la nation envers cette profession qui a contribué fortement à la prospérité du pays.

Il est temps d'étendre aux exploitants agricoles les règles appliquées aux salariés, artisans et commerçants, notamment la règle du minimum contributif et celle des meilleures années.

Il en est de même pour les droits de réversion. L'harmonisation est actuellement prévue sur trois ans. Il serait nécessaire de raccourcir ce délai pour qu'elle soit terminée dès 1996.

Enfin, quelques dossiers pourraient être conclus, tels que l'alignement du taux des cotisations des retraites-exploitants sur celui des retraites-salariés, l'alignement des

modalités de calcul des pensions d'invalidité sur celles des salariés, puisque nous disposons désormais des revenus professionnels des intéressés, ou encore la création d'un dispositif d'indemnité journalière du même type que celui qui vient d'être mis en place pour les artisans et les commerçants.

Dernier thème de réflexion : la gestion des caisses et des actions sociales.

Si l'on veut être logique et cohérent par rapport à la facture de la sécurité sociale, il faut que le BAPSA retrace en dépenses et en recettes le coût global de la protection sociale agricole qui, comme pour les autres régimes, doit couvrir le coût des prestations, certes, mais aussi le coût de la gestion et de l'action sociale des caisses. A défaut, le BAPSA ne peut refléter ni l'effort contributif réel des exploitants, ni le coût réel de la protection sociale.

Le rapport d'enquête sur le financement des dépenses de gestion et d'action sanitaire et sociale de la MSA fait apparaître un taux de 4,87 p. 100, inférieur à celui du régime général, 5,01 p. 100, et à celui du régime des artisans et commerçants, 5,69 p. 100. Par mesure d'équité élémentaire, les moyens de gestion comme les moyens de l'action sociale, qu'il conviendrait désormais d'inscrire dans le BAPSA, devraient être fixés par référence à ce qui est accordé aux autres régimes.

Monsieur le ministre, si l'ensemble de ces mesures concernant l'aménagement de l'assiette des cotisations, la poursuite de la recherche de la parité, la gestion des caisses et les actions sociales étaient retenues, le Gouvernement marquerait de façon forte sa volonté de progrès social en faveur des agriculteurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. André Angot.

M. André Angot. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, compte tenu du temps qui m'est imparti, mon propos se limitera à un commentaire du budget annexe des prestations sociales agricoles.

Ce budget, qui s'inscrit dans le prolongement des évolutions des années précédentes, a atteint un palier après une longue série de changements qui, en quelques années, ont bouleversé à la fois ses recettes et ses dépenses.

Au niveau des recettes, d'abord, le transfert des bases de cotisation des agriculteurs du revenu cadastral vers le revenu réel a été suivi de nombreuses mesures : adaptation des années de référence pour le calcul du revenu ; prise en compte des déficits dans la moyenne triennale des revenus ; déduction de l'assiette de cotisations de l'équivalent du revenu du capital foncier pour les exploitants en faire-valoir direct ; fixation du taux de cotisations sur le revenu réel, sensiblement à parité avec celui des autres régimes de protection sociale ; suppression pour 1996 des taxes BAPSA sur les productions agricoles qui continuaient à les supporter – betteraves, céréales, oléagineux.

Compte tenu de toutes ces adaptations, les recettes provenant de la profession devraient être, selon les prévisions, pratiquement identiques en 1996 à celles qui auront été effectivement encaissées en 1995, soit quelque 14 milliards de francs.

Par ailleurs, le BAPSA fait appel, pour environ 75 milliards, à des recettes alimentées par différents fonds financés par l'Etat.

Ainsi, les recettes provenant de la profession agricole ne représentent que 14 milliards sur un budget total de 89 milliards, et couvrent donc moins de 16 p. 100 des dépenses de protection sociale des agriculteurs.

Ce taux de couverture pourrait apparaître trop faible à certains. Pourtant, la parité des taux de cotisation ayant été obtenue avec ceux applicables aux revenus des autres catégories, il traduit bien la réalité d'une profession qui subit un double handicap : démographique, avec une population âgée nombreuse et une population active en constante diminution ; économique, avec des revenus très au-dessous de la moyenne des autres professions et donc des bases soumises à cotisation relativement faibles.

Dans ces conditions, il est indispensable que la solidarité nationale joue en faveur de cette profession qui a su donner à la France une des agricultures les plus performantes du monde et générer une industrie agro-alimentaire du meilleur niveau, agriculture et agro-alimentaire étant les secteurs économiques qui apportent à notre balance des paiements les excédents les plus forts.

Si de nombreuses évolutions sont venues depuis quelques années modifier le poste « recettes », je note avec satisfaction les améliorations qui ont été apportées depuis deux ans au niveau des prestations, en particulier dans le domaine des retraites, poste qui enregistre une augmentation de 5,04 p. 100 en 1996.

En 1994, il y a eu revalorisation des petites retraites, en particulier celles des chefs d'exploitation qui avaient été aides familiaux de nombreuses années.

En 1995, la loi de modernisation de l'agriculture a permis d'accorder aux agriculteurs, par alignement sur les régimes de retraite des autres professions, le cumul des droits propres d'un veuf ou d'une veuve avec une pension de réversion, au taux de 54 p. 100. C'était une revendication très ancienne de la profession. Il a fallu le changement de 1993 pour que les retraités de l'agriculture bénéficient de cette mesure de justice sociale.

La même loi de modernisation de l'agriculture a permis aux personnes qui étaient veufs ou veuves avant le 1^{er} janvier 1995 de bénéficier d'une augmentation forfaitaire de leur pension : 2 000 francs en 1995, 4 000 francs en 1996, 6 000 francs en 1997.

Ce progrès important ne saurait cependant masquer la faiblesse des retraites des agriculteurs, en particulier celles des conjointes d'exploitant et des veuves. Beaucoup percevront encore moins de 2 000 francs par mois.

L'augmentation des retraites les plus basses ne se traduit pas par une dépense nette de l'Etat correspondante, puisqu'elle s'accompagne d'une diminution des crédits nécessaires au Fonds de solidarité vieillesse due au recul du nombre des bénéficiaires. L'économie ainsi réalisée sur le FNS est importante : environ les deux tiers de la dépense supplémentaire affectée aux petites retraites. C'est une incitation pour continuer dans cette voie.

L'année 1996 ne verra pas de changements importants dans le régime des retraites, sinon l'application des mesures décidées dans la loi de modernisation. Pourtant, il reste quelques améliorations à apporter sur des points importants. J'espère, monsieur le ministre, que les mois qui viennent permettront d'y réfléchir, pour que vous puissiez nous présenter dès l'année prochaine, de nouvelles avancées.

Il faudra vous pencher, par exemple, sur les taux de cotisations prélevés sur les pensions agricoles : 3,8 p. 100 contre 1,4 p. 100 seulement pour le régime général.

Dans une réforme en profondeur de tout notre système de retraite, il serait également nécessaire que la majoration des retraites pour les mères de famille ayant élevé des enfants ne soit plus fixée en pourcentage de la retraite perçue, mais corresponde à une prime fixe par enfant élevé.

M. Yves Rispat, rapporteur spécial. Très bien !

M. André Angot. Le système actuel avantage en effet les femmes qui perçoivent les plus grosses retraites et pénalise les agricultrices, catégorie dont les retraites sont les plus basses.

Je souhaite aussi appeler votre attention sur la situation des retraités qui sont toujours restés aides familiaux. Ils n'ont pas obtenu de revalorisation de leur retraite, contrairement à ceux qui sont devenus chefs d'exploitation. Ces aides familiaux perçoivent moins de 1 400 francs de retraite par mois. Entre soixante et soixante-cinq ans, certains n'ont que cela pour vivre, car ils ne peuvent bénéficier du FNS, qui n'est accordé qu'à partir de soixante-cinq ans. Monsieur le ministre, ces personnes ont rendu d'immenses services à l'agriculture, il ne faut pas les oublier.

Malgré tout ce qui a été fait, il faut donc encore agir pour nos anciens. Cette action est d'ailleurs complémentaire de la priorité que vous accordez à la relance de l'installation des jeunes. Les jeunes auront d'autant moins de difficultés financières pour s'installer que les anciens, assurés de percevoir une pension de retraite significative, seront moins exigeants sur le prix de cession de leur exploitation.

Et puis n'oublions pas que les anciens agriculteurs sont aussi des consommateurs et qu'ils participent à la vie de nos campagnes. Un meilleur pouvoir d'achat, ce sont des dépenses dans les commerces en milieu rural, c'est de l'investissement pour améliorer le logement. En définitive, c'est une façon de maintenir l'activité économique de nos campagnes, en dehors de toute autre mesure d'aménagement du territoire.

Monsieur le ministre, nous approuvons ce qui a déjà été fait pour le retraités. Nous souhaitons que vous continuiez l'effort ainsi amorcé. Nous saluons votre volonté de relancer l'installation de jeunes. Pour toutes ces raisons, le groupe RPR votera votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole et à M. Patrick Ollier.

M. Patrick Ollier. Monsieur le président, avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais me tourner vers M. Le Vern. Décidément, monsieur Le Vern, vous avez eu le discours de toutes les audaces ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Après ce que vous n'avez pas fait pour l'agriculture pendant dix ans, fonder aujourd'hui votre intervention sur les interrogations du monde agricole est en effet proprement scandaleux ! (*Prestations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Je tenais à le souligner. Les agriculteurs vous ont sanctionnés en 1993 et le feront à nouveau en 1998 !

M. Philippe Martin vous ayant parfaitement fait part, monsieur le ministre, de la position du groupe du RPR, j'interviendrai, pour ma part, sur les zones défavorisées et les zones de montagne...

Mme Evelyne Guilhem. Très bien !

M. Patrick Ollier. ... qui me tiennent particulièrement à cœur.

L'agriculture, vous le savez, est, pour nous, fondamentale, car, outre le problème des productions, sa présence dans ces zones défavorisées permet d'occuper le territoire et de l'entretenir. Je souhaiterais donc que toutes les dispositions prévues dans le cadre de ce budget soient prises en cohérence et en harmonie avec celles de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire. Cela me paraît extrêmement important, car du soutien apporté aux zones défavorisées et de montagne dépend l'emploi sur ces territoires, et donc leur occupation.

Monsieur le ministre, je souhaiterais que vous répondiez à quelques-unes de mes interrogations qui concernent ces lignes budgétaires particulières. Je ne suis pas très heureux de constater que l'on en reste à 1,650 milliard, c'est-à-dire à une enveloppe ne permettant pas de préserver le pouvoir d'achat et ne tenant pas compte de l'érosion monétaire. Je crois qu'un effort supplémentaire aurait pu être fait, même si, au groupe RPR, nous sommes soucieux de voir la politique de rigueur concerner l'ensemble des ministères.

Je souhaiterais également que l'on parvienne à une plus grande clarification budgétaire. A un certain moment, nous avons – vous vous en souvenez certainement, car vous étiez alors à nos côtés sur ces bancs – accepté la fusion de plusieurs lignes. Aujourd'hui, je pense que cela a été une erreur. Ainsi, en ce qui concerne la compensation des surcoûts dans les zones de montagne, la confusion est énorme, et une bonne partie des crédits est utilisée pour la mise aux normes des bâtiments d'élevage au lieu de servir à compenser les surcoûts liés à la montagne. Tel était pourtant bien à l'origine l'objectif de ces crédits spécifiques. Pourriez-vous donner des instructions de nature à clarifier les choses ?

Quant aux crédits affectés à l'acquisition de matériels agricoles et qui ne font plus l'objet d'une ligne spécifique depuis la fusion, on s'aperçoit qu'en vérité il sont passés de 12 à 3 millions de francs en l'espace de quatre ans. Comment peut-on prétendre favoriser l'installation et la modernisation des exploitations dans les zones défavorisées sans crédits pour aider à l'acquisition de ce matériel ?

Pour l'avenir, monsieur le ministre, il serait nécessaire que vous envisagiez, pour les droits à produire – je prends volontiers l'exemple des quotas laitiers dans le cadre des zones de montagne –, de créer une sorte de réserve. Je ne sais pas comment on pourrait résoudre ce problème sur le plan technique. L'idée est d'encourager les initiatives prises dans le cadre des productions de qualité, à travers les filières courtes de transformation. Grâce à la réserve, il faut leur permettre de se développer.

J'en arrive à l'installation dans les zones défavorisées et les zones de montagne. Monsieur le ministre, je suis inquiet pour l'avenir. Les critères d'installation doivent être révisés. J'ai l'impression que, face à l'évolution des différentes formes d'agriculture sur notre territoire, c'est la résignation qui prédomine. Au terme d'un processus qu'on arrive pas tout à fait à maîtriser, ce sentiment tend, en effet, à se développer : nous nous bornons à constater que le nombre des installations diminue. Certes, les mesures que vous avez engagées en faveur de l'installation sont bonnes, et je vous en remercie. Mais leur efficacité serait plus grande encore si les conditions d'installation étaient adaptées aux types de productions et aux zones concernés.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Très bien !

M. Patrick Ollier. Monsieur le ministre, on ne peut pas traiter de la même manière un jeune agriculteur de certaines zones de plaine, et un éleveur de nos zones défavorisées ou de nos zones de montagne.

Mme Evelyne Guilhem et M. Jean Auclair. Tout à fait !

M. Patrick Ollier. Par exemple, comment voulez-vous qu'il puisse suivre un stage de six mois, qui présente certainement beaucoup d'intérêt, alors qu'il est tenu de rester sur place pour aider sa famille ? Les conditions d'un élevage laitier impliquent plusieurs heures de présence obligatoire par jour sur place !

M. Jean Auclair. Très juste !

M. Patrick Ollier. Il faut être allé dans une ferme pour comprendre que ces mesures ne sont pas adaptées à certaines formes d'agriculture. Je ne doute pas que vous connaissez parfaitement ce genre de problème et que vous répondrez favorablement à nos interrogations. Je suis convaincu que vous prendrez en compte ces remarques.

J'en arrive à ma conclusion, monsieur le président.

M. le président. Je vous en remercie, monsieur Ollier.

M. Patrick Ollier. Monsieur le ministre, je réclame en fait plus de souplesse dans les conditions d'installation. Dans certains cas, ne pourrait-on envisager une sorte de formation continue, afin d'alléger, dans les zones défavorisées, les conditions excessives qui sont prévues au plan général ?

Mon dernier point portera sur les installations non aidées. Si elles sont au nombre de 2 000, c'est qu'incontestablement des problèmes se posent. Peut-être celui que j'ai soulevé. Peut-être y en a-t-il d'autres. J'espère que les mesures que nous vous demandons de prendre donneront un coup de fouet à ces zones défavorisées et – j'en reviens là au point de départ de mon exposé – permettront une bonne coordination dans l'application de la loi d'aménagement du territoire.

M. Alain Le Vern. Il n'y a pas d'aménagement du territoire !

M. Patrick Ollier. Il y en a un, et on s'en préoccupe, monsieur Le Vern !

M. Alain Le Vern. Zéro plus zéro égale zéro !

M. le président. Poursuivez, monsieur Ollier !

M. Patrick Ollier. Monsieur le président, je vous demanderai de décompter de mon temps de parole les interruptions de M. Le Vern. (*Sourires.*)

M. le président. Sûrement ! (*Sourires.*)

M. Patrick Ollier. Monsieur le ministre, nous souhaitons un territoire harmonieusement occupé, harmonieusement entretenu, et qui préserve la diversité de nos productions agricoles.

M. Jean Auclair. Très bien !

M. Patrick Ollier. Bien entendu, et comme vous l'ont déjà dit les autres intervenants du RPR, notre groupe soutiendra et votera votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Louis Guédon, dernier orateur inscrit.

M. Louis Guédon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, intervenant sur le budget de la mer, je commencerai par féliciter et remercier MM. Kergueris et Leonard pour l'excellent travail qu'ils ont effectué comme rapporteurs.

MM. Aimé Kergueris, rapporteur pour avis, et Jean-Louis Leonard, rapporteur spécial. Merci !

M. Louis Guédon. Les populations maritimes sont évidemment très attentives au budget qui est présenté. Elles le sont parce que Jacques Chirac, alors candidat à la présidence de la République, avait tenu à faire connaître à ces populations l'intérêt qui est le sien pour la mer, pour ses problèmes, pour la politique qui devait être conduite, et, surtout, l'importance qu'il attache à ce que ce secteur économique puisse vivre quelles que soient les difficultés.

A cet égard, l'examen de votre budget fait apparaître un certain nombre d'aspects particulièrement bénéfiques, et que je tiens à souligner.

Ainsi, la progression de la dotation au FIOM est sensible et illustre la priorité affichée par votre ministère de moderniser notre filière de commercialisation. C'est, monsieur le ministre, un point positif, mais il conviendrait d'engager, parallèlement, une réforme de la composition et du fonctionnement de cet organisme, afin de l'adapter aux véritables réalités de ce secteur en grande difficulté. Je sais que vous y réfléchissez puisque certaines de vos déclarations laissent à penser que vous souhaitez transformer cet organisme en office. Je suis personnellement partisan de cette évolution, à la condition que cela recouvre une modification non seulement de forme, mais surtout de fond.

J'ai aussi noté avec satisfaction l'augmentation des subventions en faveur des investissements d'intérêt national en matière de transformation et de commercialisation des produits de la mer, et de la modernisation et du développement des entreprises de pêche et de cultures marines.

Mon intervention portera sur trois aspects importants du budget : la restructuration des entreprises de pêche, la modernisation et le renouvellement de la flotte, le financement des entreprises de pêche et la politique des structures.

En ce qui concerne la restructuration des entreprises de pêche, il est banal de dire que la crise de ce secteur est grave. Malheureusement, en effet, la presse rapporte régulièrement les conflits et les combats de nos marins-pêcheurs. Cette crise a des répercussions directes sur la situation financière des armements, dont la rentabilité a chuté d'environ 50 p. 100 en moyenne, rendant ainsi l'endettement plus lourd.

Le plan d'aide aux entreprises, élaboré par le ministère de l'agriculture et de la pêche, prévoit un plan d'apurement du passif résiduel pour environ 100 navires jugés non viables et devant faire l'objet d'une cession ou d'un retrait de flotte ; ce plan pose d'ailleurs un certain nombre de problèmes juridiques et financiers plus ou moins clairement évalués. Il prévoit également un plan de continuation pour environ 270 navires, avec un allongement de la durée du remboursement et un désendettement pour ceux justifiant des surcoûts d'investissements.

Le coût de ce plan sera partagé par tiers entre l'Etat, les collectivités territoriales et les organismes bancaires concernés. J'insiste particulièrement sur la nécessité d'écourter les délais anormalement longs de mise en

œuvre de ces mesures et d'écartier les incertitudes qui pèsent encore sur cette opération attendue par les intéressés.

Toutefois, on peut d'ores et déjà prévoir qu'il existera un dépassement du budget initial dont il faudrait impérativement tenir compte dès à présent. En effet, à juste titre mais sans doute un peu tardivement, il a été prévu d'ajouter à la charge initiale le poids des fournisseurs à la pêche ainsi que les navires de moins de douze mètres. Les premières estimations de l'enveloppe complémentaire nécessaire peuvent se chiffrer à 50 millions de francs. A cet égard, je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous acceptiez de préciser votre position, afin que ne se renouvelle pas le mécontentement des marins-pêcheurs, auxquels on a déjà souvent promis des mesures qui se sont révélées finalement insuffisantes.

En ce qui concerne la modernisation et le renouvellement de la flotte, on ne peut que déplorer le net recul des aides européennes et nationales. Celui-ci est paradoxal. En effet, les entrées en flotte sont strictement encadrées par les POP et le régime national de PME, alors que le régime de financement des rares constructions neuves existantes devrait plutôt être conforté et adapté aux nouvelles normes de rentabilité.

Par ailleurs, compte tenu de cette diminution des entrées en flotte, il convient de renforcer les moyens disponibles pour la modernisation et la transformation des navires, faute de quoi notre flotille vieillira prématurément. Or ces budgets eux-mêmes sont également en régression. En effet, les enveloppes de prêts bonifiés maintenues en apparence ont été en réalité diminuées de moitié, conduisant paradoxalement dans une situation de crise les rares investisseurs à financer avec beaucoup de difficultés les immobilisations productives. Une estimation de l'enveloppe bonifiée pour 1996 conduit à penser qu'elle ne devrait pas être inférieure à 350 millions de francs réellement utilisables, soit un supplément budgétaire pour environ 15 millions.

Ces quelques réflexions montrent la nécessité qu'il y a à maintenir notamment un flux minimum de constructions neuves et donc à préserver un régime de financement adapté aux contraintes du POP et aux nouvelles normes de rentabilité.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous confirmer que les aides à l'investissement et à la modernisation seront maintenues, en particulier par la bonification d'intérêts, qui paraît une solution à la fois plus souple et plus directive que la subvention, dont on se rend compte aujourd'hui des effets pervers ?

La situation reste donc préoccupante, d'autant que, au-delà du renouvellement des outils, existe également le problème de la relève professionnelle, enjeu majeur du secteur des pêches. Malgré la modernisation du statut de l'entreprise de pêche prévue dans le projet de loi d'orientation, il risque d'y avoir une pénurie de candidats faute de régimes d'aides adaptés à la fois à la formation et à la gestion.

M. le président. Mon cher collègue, je vous demande de conclure.

M. Louis Guédon. Je vais le faire, monsieur le président.

Enfin, monsieur le ministre, dans le cadre du financement des entreprises de pêche, la politique des structures doit mettre en évidence une complémentarité entre la pêche artisanale et la pêche industrielle, et non, comme c'est souvent le cas, une opposition. Cette différenciation

répond à une logique de capitaux, car chacune de ces activités a sa place et sa légitimité dans l'économie des pêches.

Nous aurions souhaité que la politique de la pêche soit une réponse aux demandes des professionnels, qui sont particulièrement inquiets. Tout comme nous aurions aimé trouver dans votre budget, sur ces points précis, une augmentation plus substantielle, de l'ordre de 5 p. 100.

Toutefois, connaissant votre volonté et votre détermination, ainsi que votre attachement à cette activité professionnelle, nous voterons ce budget, en vous remerciant de l'attention que vous aurez bien voulu porter aux observations qui viennent d'être faites et qui sont l'expression des inquiétudes, je dirai même des angoisses, des professionnels de ce milieu. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

REMISE DES RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉCRITES SIGNALÉES PAR LES PRÉSIDENTS DES GROUPES

M. le président. J'informe l'Assemblée que M. le ministre des relations avec le Parlement m'a fait parvenir les réponses aux questions écrites signalées par MM. les présidents des groupes qui devaient être remises au plus tard à la fin de la présente séance.

La liste de ces questions sera publiée en annexe au compte rendu intégral.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1996, n° 2222 ;

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270).

Agriculture, pêche et alimentation ; budget annexe des prestations sociales agricoles (BAPSA) ; article 60 (*suite*).

– Agriculture :

M. Hervé Mariton, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270, annexe 4).

– Agriculture et alimentation :

M. Arnaud Lepercq, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 2275, tome I).

- Pêche :

M. Jean-Louis Leonard, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270, annexe 5) ;

M. Aimé Kergueris, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 2275, tome II).

- Prestations sociales agricoles :

M. Yves Rispat, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270, annexe 43) ;

M. Jean Glavany, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 2271, tome XVI).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures vingt-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*